

L'écho de Fontguenand



Inauguration des nouveaux locaux de la Cave Viticole le 11 novembre 2011

Décembre 2011 - N°31

Bulletin Municipal conçu et édité par la Mairie de Fontguenand

Le Mot du Maire



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2012 va être une année importante pour la France.

Année importante car, vous le savez, nous sommes en fin de mandat présidentiel et nous allons être appelés à voter pour l'élection du Président de la République (22 avril et 6 mai) puis pour l'élection de notre député (10 et 17 juin). La réforme de la carte électorale a conduit à la suppression d'une circonscription législative dans l'Indre. Notre département ne comptera donc plus en 2012 que 2 députés au lieu de 3. Alors que nous étions rattachés à la 3ème circonscription qui s'étendait du Blanc à Valençay dont le député est Jean-Paul CHANTEGUET, nous serons désormais rattachés à la seconde, qui s'étendra de La Châtre à Valençay en passant par Argenton et Issoudun et dont le député actuel est Nicolas FORISSIER.

Année importante car quelque soit le résultat de ces élections, la France va vivre la fin de cette période qui dure depuis plus de 30 ans pendant laquelle nous avons dépensé beaucoup plus que nous avons d'argent, empruntant chaque année un peu plus et nous enfonçant toujours plus profondément dans les déficits conduisant à une faillite inéluctable. L'État va obligatoirement réduire son train de vie et donc les dotations qu'il verse aux communes. Notre Commune sera touchée comme les autres même si, vraisemblablement, nous nous en sortirons mieux que les autres car nous n'avons pas de dette à rembourser et nous avons une gestion très rigoureuse de nos dépenses.

Pour assurer notre avenir et augmenter nos ressources sans compter sur l'État, il nous faudra attirer de nouveaux ménages, de nouveaux habitants. Ce sera donc notre objectif 2012, œuvrer pour permettre la mise en vente de terrains à construire. La Commune ne pourra y arriver seule et il faut que les propriétaires de terrains constructibles nous aident et acceptent de céder ces parcelles dont ils n'ont pas l'utilité. Ils sont encore trop peu à le faire. Je remercie très sincèrement ceux qui se sont engagés dans cette voie.

L'année 2012 verra la réalisation des travaux à la salle des fêtes de mises aux normes d'accessibilité aux handicapés ainsi que d'amélioration du chauffage, de changement des portes latérales et d'amélioration phonique. Nous avons sollicité des subventions pour cela auprès du Conseil Général et de la Préfecture.

2012 sera également une année animée par les manifestations organisées par le Comité des fêtes (dont la maintenant très populaire fête de l'été) et les autres amicales et associations. Je remercie aussi très sincèrement celles et ceux qui interviennent lors

des commémorations, à la Sainte-Barbe, à la Saint-Vincent, au Téléthon, lors des randonnées, des courses cyclistes, du festival Ruraroots... Il se passe souvent quelque chose à Fontguenand. Cette année, nous aurons aussi le plaisir d'accueillir une troupe de théâtre de Châteauroux : la célèbre équipe de Balz'Arts Théâtre qui nous présentera sa nouvelle production le samedi 10 mars intitulée « feu d'artifice » et nous accueillerons le samedi 14 avril la chorale de personnes handicapées « Vent d'Avril ». Ce sera 2 grands évènements auxquels j'ai plaisir à vous inviter.

Dans l'attente, je vous convie à la cérémonie des Vœux à la population qui se tiendra :

*Samedi 7 janvier 2012
à 15 h à la salle des fêtes*

Nous en profiterons pour récompenser celles et ceux qui ont obtenu des prix au Concours des Maisons fleuries.

Je vous souhaite une belle fin d'année, de joyeuses fêtes de Noël en famille ou avec vos proches et vous assure de tout mon dévouement.



Gil AVEROUS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2011

➤ *Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Consultation lancée par Monsieur le Préfet de l'Indre auprès des Communes et Communautés de Communes du département en vue de recueillir leur avis sur son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ce schéma doit prendre en compte plusieurs orientations définies par la loi :

- ✓ la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre
- ✓ la définition de territoires pertinents en référence, notamment, aux bassins de vie, aux unités urbaines...
- ✓ la rationalisation des structures
- ✓ la solidarité financière
- ✓ la réduction significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes...

Par courrier du 18 mai 2011, le Préfet de l'Indre a adressé à la Commune de Fontguenand son projet de SDCI.

Le SDCI propose de regrouper les 3 actuelles Communauté de Communes de « CDC de Chabris – Pays de Bazelle », « CDC du Pays d'Ecueillé » et « CDC du Pays de Valençay » soit 31 communes et 19.010 habitants. La Communauté du Pays d'Ecueillé ne regroupe que 3.884 habitants soit moins que le seuil minimal fixé à 5.000 habitants.

Le schéma note que les 3 communautés ont des habitudes de travail ensemble au travers de syndicats intercommunaux et que les taux d'imposition pratiqués par les 3 communautés de Communes sont assez proches.

En terme de représentation, la nouvelle CDC compterait 49 délégués dont 1 pour la commune de Fontguenand (plus 1 suppléant).

Monsieur le Maire informe par ailleurs les Conseillers Municipaux du fait que le schéma préconise la création d'une Communauté de Communes entre les Cantons de Levroux et Vatan. Or, il est peu probable que cette proposition soit concrétisée. En effet, le canton de Vatan a fait connaître son souhait de rallier la CDC du Pays d'Issoudun. Le Canton de Levroux, quant à lui, à défaut de rester seul, préférerait un raliement à la future CDC réunit autour de Valençay.

Enfin, il est précisé que le Schéma préconise la fusion de tous les syndicats d'électricité et d'énergie en un seul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis défavorable au projet de Schéma présenté ;

- propose une alternative qui consiste à réunir les Communautés de Communes de « Chabris - Pays de Bazelle », « Pays d'Ecueillé », « Région de Levroux » et « Pays de Valençay » sous réserve que les Communes membres de ces intercommunalités en expriment le souhait
- émet un avis favorable à la fusion de l'ensemble des syndicats d'électrification rurale, du syndicat urbain de Saint-Marcel et du Syndicat Départemental des Énergies de l'Indre.
- ***Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de maintenir un emploi pour le service technique en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE pour une durée de 6 mois à compter du 1er août 2011 venant à expiration le 31 janvier 2012, ce contrat pouvant être renouvelable dans la limite de six mois. L'agent sera chargé d'effectuer des travaux d'entretien de la voirie, des espaces verts, bâtiments et équipements collectifs.
- Fixe la durée hebdomadaire de service à 20 h et fixe la rémunération au prorata de la durée de travail, sur la base horaire du SMIC.

➤ ***Travaux de busage***

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SAS LETOURNEUR, portant sur la réalisation d'un busage de 32 mètres à la Tiercerie, Allée de l'Ormeau.

➤ ***Eclairage Public Route des Bruyères et aux Gâtelets***

Michel SAINSON expose au Conseil Municipal les devis de réalisation de l'éclairage public Impasse des Pâturaux, route des Bruyères et aux Gâtelets.

▪ Impasse des Pâturaux :

Alimentation par 85 m de câble et pose d'une lanterne avec coffret de protection.

▪ Route des Bruyères :

Alimentation par 205 m de câble et pose de deux lanternes avec coffrets de protection.

▪ Lieudit les Gâtelets :

Pose d'une lanterne avec coffret de protection alimentée par un coffret équipé d'un panneau avec porte fusible EDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, décide par 6 voix pour et 2 abstentions de procéder aux travaux de création de ces éclairages publics pour un montant total de 4 371,80 € HT soit 5 228,67 € TTC.

➤ ***Courrier des Habitants de la Chaussonnière***

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier des habitants de la Chaussonnière qui sollicitent la mise en place d'une limitation de vitesse à 50 km/h dans ce hameau comme à la Tiercerie.

Le Maire informe le Conseil, qu'après concertation avec les Maires de Varennes-sur-Fouzon et La Vernelle, il a été convenu de limiter la vitesse à 70 km/h sur Varennes et Fontguenand ; La Vernelle n'étant concerné que par la mitoyenneté de la route.

➤ *Achat d'une cuisinière à la salle des fêtes*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 8 voix pour, de retenir l'offre de la société ECLIP' Service d'un montant de 5 820,26 € HT, pour l'achat d'un fourneau comprenant 4 feux gaz, une plaque coupe feu avec four électrique et placard. Le Conseil demande la fourniture de grilles supplémentaires incluses dans ce prix.

Séance du 26 juillet 2011

➤ *Vente du fourneau de la salle des fêtes*

Suite au remplacement du fourneau de la salle des fêtes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été envisagé de déposer chez un récupérateur de métaux le vieil équipement. Or, une proposition de rachat a été présentée en Mairie par M. Christian CHARNY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de vendre à Monsieur CHARNY, la cuisinière ROSIERES pour la somme de 100 euros.

➤ *Acquisition de terrain pour élargissement du chemin rural de la Robinerie à la Tiercerie dans la partie urbanisée*

Monsieur le Maire informe le Conseil du dépôt d'une demande de permis de construire à « la Tiercerie » sur les parcelles cadastrées E 782 et E 780. La parcelle E 780 longe le chemin rural dit « de la Robinerie à la Tiercerie » dont l'usage est essentiellement à vocation agricole.

Il convient donc de veiller à préserver une emprise suffisante du chemin rural dans la partie urbanisée pour permettre le passage des engins agricoles sans gêne aux habitations.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de cette remarque formulée par les agriculteurs et propose au Conseil que la Commune fasse l'acquisition d'une bande de terrain, sur toute la longueur de la parcelle E 780, afin de permettre de porter l'emprise du chemin à 6 m.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cet élargissement.

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition d'une bande de terrain d'un mètre de large à extraire de la parcelle E 780 appartenant à Monsieur CHUAT et Mademoiselle DAGUET, nouveaux propriétaires au même prix au m² que ces derniers viennent de le payer.

➤ *Projet d'investissements pour demande de FAR 2012*

Monsieur Christian CHARNY demande de prévoir dans ce projet l'étude du remplacement des portes de la salle des fêtes. Le Conseil décide de demander des devis en conséquence.

Monsieur Alain MOREAU propose de faire l'acquisition d'une remorque. Des devis vont être demandés. Monsieur Bernard FAVRAULT suggère, qu'en cas d'acquisition, ce matériel soit stationné dans l'ancien local des pompiers.

Radar pédagogique : Le Maire informe le Conseil que la Préfecture a retenu la demande formulée par notre commune. Le radar devrait être installé en 2013.

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas acheter de cinémomètre pour le moment.

Séance du 21 septembre 2011

➤ *Commission Communale chargée du suivi du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires de l'Indre a été sollicitée dans le cadre de la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) ainsi que pour le diagnostic d'accessibilité des ERP communaux.

Il expose au Conseil la convention cadrant cette intervention et précise qu'il convient de constituer un groupe de pilotage constitué d'un président, le Maire ou son représentant, de plusieurs élus, de représentants du club du troisième âge et associations ou toutes personnes concernées ou sensibilisées par ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, propose de constituer la commission chargée de suivre le dossier PAVE comme suit :

Président :	Gil AVEROUS
Représentants élus :	Michel SAINSON Alain MOREAU Thérèse GOBLET
Représentants séniors :	Pierrette BROSSIER

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Direction Départementale des Territoires de l'Indre.

➤ *Projet de Schéma Régional Eolien*

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi relative à l'engagement national pour l'énergie, dite « Grenelle II » a prévu la mise en place au niveau de chaque région, conjointement entre le préfet de région et le président du conseil régional, d'un schéma régional éolien (SRE).

Il donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l'Indre et présente ce projet de schéma régional éolien. Il est à noter que la Commune de Fontguenand n'est pas incluse dans les délimitations territoriales du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que ce projet n'appelle pas d'observation particulière.

➤ *Mise à disposition d'une salle pour atelier de sophrologie*

Le Conseil Municipal accepte de mettre une salle à disposition de Monsieur Stéphane TALBOT, sophrologue, pour dispenser des cours de sophrologie par groupe de 10 à 12 personnes les lundis de 18 h à 19 h à l'exception des fêtes et vacances scolaires. Il demande une caution de 150 € et attestation d'assurance responsabilité civile.

➤ *Devis de la Reliure du Limousin pour relier les actes d'Etat Civil de 1996 à 2002 et restaurer 4 anciens registres de l'an X à 1842*

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Reliure du Limousin d'un montant de 156 € HT soit 186,58 € TTC pour la confection d'un registre des actes d'Etat Civil de 1996 à 2002.

Le Conseil émet un avis favorable aux travaux de restauration des quatre anciens registres et décide de solliciter une subvention pour cette restauration.

*Motion de l'Association des Maires de l'Indre
Projet de Ligne à Grande Vitesse Paris Orléans Clermont Lyon*

« Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au Sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Fontguenand s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement optimal de l'Indre à la ligne POCL au sud de Vierzon tel que le prévoit déjà le scénario médian.
- La prise en compte de ce raccordement Châteauroux – Bourges sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios ouest.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TGV vers Paris.
- Un raccordement efficace aux liaisons Est – Ouest par Bourges en direction de Lyon afin de rapprocher les territoires du Centre, de l'Auvergne et du Limousin.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris identiques au barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL doit ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT). »

➤ *Questions Diverses*

Téléthon : Le Conseil décide de reconduire les différentes manifestations du Téléthon : coq au vin, vente de porte-clés, peluches et de participer en faisant l'achat des portes-clés comme les précédentes années.

Colis de Noël : Reconduits aux personnes âgées de 75 ans. Des propositions seront demandées aux Gâteaux d'Armoires et à Super U à Selles sur Cher.

Défibrillateur : Une formation sera dispensée par la Croix Rouge de Valençay, la première séance aura lieu le 21 octobre à 19 h. Selon le nombre d'inscrits une seconde séance d'initiation aux premiers secours sera à prévoir. L'entreprise ROUZEAU viendra installer le dispositif en conséquence dans le hall d'entrée de la mairie.

Panneaux de signalisation : Monsieur Alain MOREAU demande la mise en place d'une signalisation temporaire de danger « risque d'inondation » au lieudit « la Drévaudière » face à l'étang. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande.

Courrier du Comité des Fêtes : le Maire donne lecture du courrier du comité des fêtes qui demande à ce que le local prêté dans les vestiaires de droite soit sécurisé par la pose d'une porte. Il est décidé de se rendre sur place pour étudier ce qui pourrait être fait.

Séance du 17 octobre 2011

➤ *Taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune*

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide,

- d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2012, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% ;
- d'appliquer toutes les exonérations prévues en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

➤ *Demande de subvention au titre du FAR 2012 et approuvant le plan de financement des travaux de la salle des fêtes*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux de la salle des fêtes comprenant des travaux de mises aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : réaménagement des sanitaires ; des travaux d'économies d'énergie : remplacement des portes existantes, réfection du chauffage, amélioration de l'éclairage et des travaux d'insonorisation de la salle. Le montant total de ces travaux s'élèvera à 24 000 euros HT soit 28.704 euros TTC.

Il sollicite une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale 2012 au taux le plus élevé possible et approuve le plan de financement comme suit :

- Subvention demandée : Conseil Général FAR 2012	50 %	12 000 €
- Subvention à demander : ETAT DETR 2012	20 %	4 800 €
- Fonds propres : Commune de Fontguenand	30 %	7 200 €
- Coût TOTAL de l'opération :	100 %	24 000 €

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2012.

➤ *Questions diverses*

Lecture est donnée du courrier du Syndicat d'électrification rurale de Valençay.

Séance du 15 novembre 2011

➤ *Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commission intercommunale des impôts directs*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI,
- et 10 commissaires titulaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les personnes suivantes pour être délégués de la commission intercommunale des impôts directs :

Délégué titulaire : M. Gil AVEROUS Délégué suppléant : M. Michel SAINSON

➤ *Approuvant le devis de la SAS Letourneur pour la fourniture et pose d'un poteau d'incendie*

Le Maire expose au Conseil le devis de la SAS LETOURNEUR pour la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie, d'un montant de 3 196,31 € TTC qui serait situé à proximité de la Saboterie de manière à couvrir les propriétés voisines et la cave coopérative.

- Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce projet.

➤ *Questions diverses*

Le Maire donne lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes du Pays de Valençay demandant une rencontre avec les Elus de la Communauté de Communes d'Ecueillé, concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Séance du 16 décembre 2011

➤ *Augmentation des loyers des logements communaux au 1^{er} janvier 2012*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de revaloriser de 1,73 % le montant des loyers des trois logements communaux au 1^{er} janvier 2012.

➤ *Tarifs de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2012*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente comme énoncés ci-dessous :

	Personne Hors Commune	Particuliers / Associations de la Commune
	Tarif Euros	Tarif Euros
Vin d'Honneur Réunion	38,00 €	30,00 €
Repas Mariage Déjeuner / Dîner dansant Bal, concours de cartes, spectacle	90,00 €	64,00 €
Utilisation CUISINE (tarif unique)	25,00 €	25,00 €
Forfait VAISSELLE	15,00 €	15,00 €
Consommation Electricité	0,12 €	0,12 €
Location 2 JOURS consécutifs	137,00 €	95,00 €

Les Associations communales bénéficieront d'une utilisation gratuite dans l'année. Elles s'acquitteront le cas échéant de la location de la cuisine, de la vaisselle et de l'électricité.

Le personnel communal bénéficiera du tarif applicable aux particuliers de la commune.

Le Conseil demande le versement d'un acompte de 25 euros à la réservation de la salle.

Il fixe la caution à 200 €. Le chèque caution et l'attestation d'assurance responsabilité civile, couvrant la manifestation organisée dans la salle, seront déposés à la remise des clés. La caution sera rendue dès restitution du trousseau de clés si aucune dégradation n'est constatée.

➤ *Tarifs de la vaisselle de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2012*

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de location de la vaisselle.

➤ *Tarifs des concessions du cimetière au 1^{er} janvier 2012*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le prix des concessions comme suit au 1^{er} janvier 2012 :

Concessions Temporaires	Case de columbarium	Cavurne	Concession en caveau ou pleine terre
quinze ans	250 €	200 €	60 €
trentenaire	500 €	400 €	100 €
cinquantenaire	800 €	600 €	150 €

Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir	50 €		

➤ ***Refus de la suppression des services de l'Hôpital DU BLANC***

Les Elus de la Commune de FONTGUENAND ont pris connaissance des propositions de l'Agence Régionale de la Santé à savoir :

- La fermeture totale de la maternité
- La fermeture partielle du service de chirurgie (la nuit et le week-end)

Pour des raisons d'aménagement du territoire, les élus considèrent que la solidarité nationale doit jouer pour préserver cet hôpital de proximité du Blanc qui exerce pleinement son rôle sanitaire sur le territoire, dans les conditions de sécurité requises.

Les élus refusent la suppression des services de l'Hôpital du Blanc et notamment celui de la maternité.

REGLEMENTATION

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale sont priées d'effectuer cette démarche **avant le 31 décembre 2011**. Une **permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h**. Elles devront présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Calendrier des Elections 2012

Elections Présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Elections Législatives : 10 et 17 juin 2012

DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX

Le dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux diffère entre le code de l'urbanisme et le code général des impôts.

Code général des impôts

Les dispositions de l'article 1406-1 du Code général des impôts précisent que **les contribuables doivent déposer au service des impôts de CHATEAUROUX dans les 90 jours après l'achèvement des travaux, une déclaration modèle H1** ces déclarations peuvent être télédéclarées par les administrés sur le site : www.impots.gouv.fr à la rubrique formulaire n° 6650.

Par ailleurs, la notation d'achèvement des travaux au sens fiscal est différente de celle prévue à l'article R 462-1 du code de l'urbanisme puisque **sont considérés comme fiscalement achevés les locaux utilisables, c'est-à-dire, ceux pour lesquels le gros-œuvre, la maçonnerie, la couverture, les fermetures extérieures et les branchements sur les réseaux extérieurs sont terminés.**

Code de l'urbanisme

La déclaration d'achèvement des travaux dite « déclaration d'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction avec :

- Le permis de construire,
- Le permis d'aménager,
- Ou la déclaration préalable.

Elle est obligatoire une fois que les travaux sont parfaitement terminés.

La déclaration doit être établie en trois exemplaires et être :

- Déposée directement à la mairie de la commune où se situe le terrain
- Ou envoyée par lettre recommandée avec avis de réception.

La conduite en hiver

- » **Adoptez une conduite préventive :**
 - anticipez vos manœuvres.
 - ni accélération, ni freinage brutaux.
 - pas de coup de volant brusque.
- » **Ralentissez à la moindre alerte :**
traces humides, gelées blanches, brouillard.
- » **Ne doublez pas les engins de salage et de déneigement en intervention :**
art R414-17 du code de la route.
- » **Détectez les zones à risques :**
les zones ombragées, les bordures de bois ou de rivières, les virages, les ponts...
- » **Ne croyez pas aux effets immédiats du sel.**
- » **Allumez vos feux de croisement.**
- » **Augmentez vos distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède.**



Dans l'Indre :

Météo : 08 99 71 02 36, 3250
www.meteo.fr

Radio routes :
FM : 93.5, 103.2

Centre régional d'information et de coordination routière :
Audiotel : 08 26 02 20 22

Etat du réseau routier
départemental

indre.fr
le site du Conseil général de l'Indre

Le service hivernal dans l'Indre



Apprenez à observer et à déjouer les pièges de la route.

Route normale = restez prudent



- Attention aux caprices de la météo
- Être attentif, on peut passer très vite à la condition «délicate».
- Pneus en bon état.

Route délicate = restez vigilant



- Se méfier du verglas.
- Attention aux effets de surprise, ralentir... Surtout en virage et en dénivelé.
- Ne pas chainer sur la voie.

Route difficile = préparez votre déplacement



- Ne pas doubler un véhicule bloqué sans être sûr de pouvoir dégager la voie.
- Pneus « hiver » recommandés.
- Chaînes souhaitables.
- Ne pas chainer sur la voie.

Route impraticable = ne partez pas



- Pluie verglaçante, neige abondante...
- Risque d'être bloqué pendant des heures.

1411 km de routes départementales sous surveillance

Des niveaux de services ont été définis par le Conseil général pour le réseau routier départemental.

Les services interviennent suivant les priorités définies par les niveaux de service pour maintenir des routes normales.

Les délais d'intervention peuvent conduire à ce que la circulation reste sur certaines routes, pour quelques heures, délicate, voire difficile.

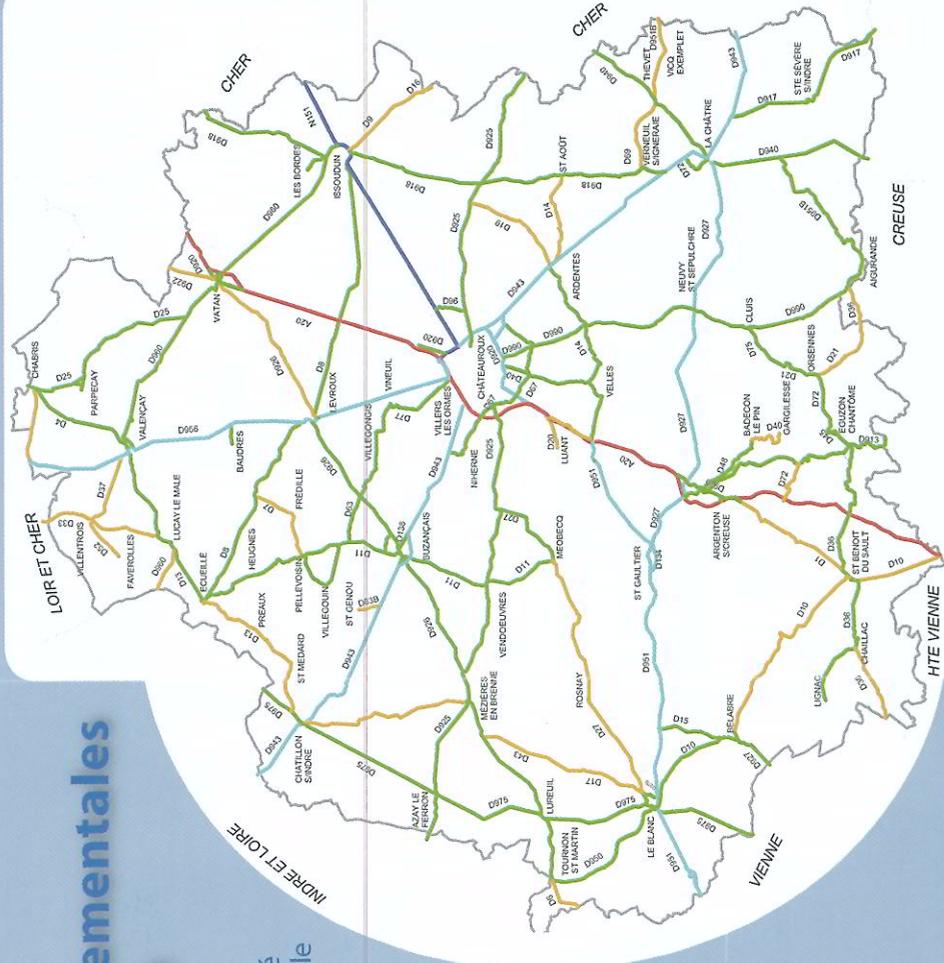
N1 : A20

N2 : RN 151

N2 : Actions de salage permanentes. La longueur du réseau à traiter doit inciter les automobilistes à la prudence car les routes peuvent être délicates, voire difficiles la nuit et les week-ends.

N3 : Intervention à partir de 3h00 du matin les jours ouvrés et de 6h00 le week-end et les jours fériés. Les routes peuvent être délicates, voire difficiles la nuit et les week-ends, et jusque vers 18h00.

N4 : Traitement des chaussées pendant les horaires normaux de travail les jours ouvrés, après les autres réseaux. Les routes peuvent être délicates, voire difficiles la journée et la nuit.



• Les services interviennent sur le reste du réseau pendant les heures normales de travail dans le temps restant disponible. Les routes peuvent donc être délicates, voire difficiles.

• Des circonstances exceptionnelles : pluies verglaçantes, fortes chutes de neige, accidents peuvent rendre les routes impraticables durant quelques heures.

La MSA BERRY-TOURAINNE

proche des assurés agricoles

La MSA Berry-Touraine est présente sur les 3 départements de l'Indre, l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher grâce à son réseau d'agences et son personnel : correspondants à l'accueil, travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale, conseillers en prévention des risques professionnels, médecins du contrôle médical et dentaire, médecins du travail.

Un guichet social unique

La Mutualité Sociale Agricole est une organisation professionnelle en charge de la gestion du service public de la protection sociale, légale et complémentaire, des exploitants et des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La MSA Berry-Touraine constitue un guichet unique au service des assurés agricoles des départements du Loir-et-Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'ensemble des questions de protection sociale : le règlement des prestations santé, famille, retraite et le recouvrement des cotisations sociales. L'Action Sanitaire et Sociale complète cette offre de protection sociale légale de base, en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

Une simplification des démarches

Grâce à ses services en ligne gratuits disponibles sur www.msa-berry-touraine.fr, la MSA offre à tous ses assurés, employeurs, exploitants et particuliers, actifs comme retraités, les moyens d'effectuer dans un environnement sécurisé de nombreuses démarches en ligne, 24 heures sur 24.

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles eux-mêmes, les délégués cantonaux permettent une relation privilégiée entre les assurés et la MSA. Les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

Composition de l'échelon local de Valençay

Présidente :

Marie-Claire PARYSECK - FAVEROLLES

Vice-Président :

Christophe POMME - VALENCAY

Délégués :

FAVEROLLES
Antoine BARANGER

FONTGUENAND
Marylène LECLAIR

LUCAY LE MALE
Claude ACHART
Liliane PIQUARD

LYE
Nicole CHARLUET
Annick VAILLANT

VALENCAY
Pascal BERTHONNET
Hubert MERY
(CIVAM de VALENCAY)
Claude DOUCET

VALENCAY (suite)
Marie-José FREMONT
Marcel GOURON
André MICHENET
Eric PULVERIN
Sébastien RAYMONDEAU

VICQ SUR NAHON
Jeannot FOULEAU
Nicole PINAULT

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone CO

Maux de tête, nausées et fatigue, vertiges, perte de connaissance, coma...

ATTENTION !

Chez vous le monoxyde de carbone CO est inodore, invisible et asphyxiant. Il ne prévient pas. Chaque année en France, on recense 6 000 intoxications aiguës et 300 décès dus au monoxyde de carbone. 1% de CO dans l'air tue en 15 minutes.

les causes :

- une mauvaise combustion, chaudières, chauffe-eau, inserts, cheminées, chauffages d'appoint, moteurs thermiques, groupes électrogènes... mal entretenus
- une mauvaise aération du logement
- les fumées mal évacuées : conduit d'évacuation bouché ou obstrué

prévention soyez vigilant !

- une bonne ventilation du logement : aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air
- des appareils à combustion entretenus : faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel qualifié. Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

en cas d'accident

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

- aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- arrêtez vos appareils à combustion si possible
- évacuez les lieux
- appeler les secours : Sapeurs Pompiers 18 ou le SAMU 15

Numéro unique d'urgence européen 112

Ne réintégrez pas les locaux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le centre anti-poison ; un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...)
la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Indre
consultez les sites www.sante.gouv.fr

www.logement.gouv.fr*

*dossier : prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone.

Les engagements SOLIDARITE d'EDF et GAZ de France

**Vous avez des difficultés pour régler votre facture d'énergie ?
Parlez-en avec l'interlocuteur solidarité de votre agence.**

Si vous avez des difficultés à régler votre facture d'électricité et de gaz de votre résidence principale, vous devez prendre contact avec votre agence EDF et GAZ de France pour rechercher un mode de règlement adapté à votre situation.

▶ Nous vous conseillons de prendre contact en priorité avec votre agence EDF GDF SERVICES au numéro de téléphone indiqué sur votre facture en haut à gauche.

▶ Vous pouvez également utiliser le numéro de téléphone gratuit réservé aux personnes en difficulté de paiement : N° vert 0 800 65 03 09

Si vous ne parvenez pas à trouver une solution, EDF vous proposera d'installer chez vous le Service Maintien d'Energie à 3000 watts, le temps que les services sociaux répondent à votre demande.

BANQUE ALIMENTAIRE

Comme chaque année la banque alimentaire a repris ses distributions depuis le début novembre à raison d'une distribution assurée par le comité de la Croix Rouge de Valençay, tous les 15 jours les jeudis de 14 h à 14 h 30 à la salle des fêtes de Valençay où un responsable de notre commune peut récupérer les vivres à distribuer aux administrés dans le besoin.

Les personnes rencontrant des difficultés peuvent se manifester soit à la mairie soit auprès d'une assistante sociale.

La Téléassistance

pour rester chez-soi en toute sécurité

Ouvert à tous les régimes, quel que soit l'âge et quel que soit l'état de santé, ce dispositif n'est pas exclusivement réservé aux personnes âgées ayant des problèmes de santé mais peut s'avérer un moyen de secours lors d'une agression, d'un vol ou permettre le déclenchement d'une alerte incendie, inondation...

La téléalarme repose sur un système d'assistance à distance des personnes, en reliant un abonné chez lui à un réseau de personnes désignées (de une à quatre personnes), ainsi qu'aux services d'urgence.

L'alerte est déclenchée par une simple pression sur un émetteur portatif (pendentif ou montre), vous êtes en relation directe avec un centre d'écoute qui, selon la nature de votre appel, fera intervenir rapidement soit vos proches, soit les services d'urgence ou médecin.

Le matériel se compose d'un médaillon (télécommande) pour déclencher l'alerte et d'un transmetteur raccordé à une prise électrique et une prise téléphonique. Il est équipé d'un interphone permettant le dialogue sans avoir à décrocher le téléphone.

Vous avez la possibilité soit de louer soit d'acheter cet appareil.

Certaines aides financières peuvent être attribuées, sous conditions, par le Conseil Général, les caisses de retraites et certaines associations.

La Commune de Fontguenand a signé une convention avec l'Association Départementale de Téléassistance de l'Indre Présence Verte et prend en charge l'intégralité de la caution.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

* la mairie

***pour le dispositif PRESENCE VERTE :**

L'Association Départementale de Téléassistance de l'Indre
(créée par Groupama, la Mutualité Sociale agricole et Familles Rurales)
33 – 35 Rue de Mousseaux 36025 CHATEAUROUX CEDEX
Tel : 02.54.29.45.42 www.presence-verte.com

De même **FOURMI VERTE** (créée par Groupama, la Mutualité Sociale agricole et Familles Rurales) est une plateforme téléphonique qui se met en relation avec les Associations Familiales Rurales, Union Départementales des Associations Familiales, ... pour vous trouver le service dont vous avez besoin ponctuellement ou régulièrement (service à la famille, service à la maison, services aux personnes âgées ou handicapées).

Contact : N° azur : 0811 88 66 44 (prix appel local) www.fourmi-verte.fr

*** pour le dispositif VITARIS RESPONSE :**

Chabris Médical Sarl DEDION
ZA les Vigneaux 36210 CHABRIS
tel bureau : 02.54.40.17.70

Mise en garde

Des démarchages à domicile (dans quel que domaine que ce soit : vitrage - isolation, traitement de charpente, de l'eau, dispositif de protection, **calendriers au nom du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes...**) sont régulièrement pratiqués, voire même en impliquant la Mairie, nous vous recommandons d'être extrêmement vigilants et en cas de doute ou de problème aviser la mairie ou à la gendarmerie de Valençay.

Espace entreprises

[Accueil](#)[Présentation](#)[Inscription](#)[Signaler un appel non-désiré](#)[Déjà inscrit ?](#)

Ouverture de la liste Pacitel le 1er décembre 2011. Inscrivez-vous dès maintenant sur le site !

Pour un démarchage téléphonique responsable

Permettre aux Français qui le souhaitent de ne plus être démarchés est une solution efficace et équilibrée pour renforcer la protection des consommateurs.

Frédéric Lefebvre

Secrétaire d'État, chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des services, des Professions libérales et de la Consommation

Pacitel est une liste regroupant les numéros de téléphone fixes et mobiles des consommateurs qui ne souhaitent plus être démarchés téléphoniquement par les entreprises dont ils ne sont pas clients. Fondée sur le droit d'opposition classique de la loi de 1978, elle met les consommateurs à l'abri des appels provenant des entreprises auxquelles ils n'ont pas donné leur consentement.

Avant de prospector téléphoniquement des consommateurs, les entreprises membres engagées dans Pacitel adapteront leurs fichiers de prospection commerciale pour tenir compte de cette nouvelle liste. Les entreprises membres des fédérations professionnelles adhérant à l'Association Pacitel représentent potentiellement 80% des acteurs du démarchage téléphonique.

Si vous souhaitez ne plus être démarché téléphoniquement par des entreprises dont vous n'êtes pas client, inscrivez-vous dès maintenant sur la liste Pacitel. L'inscription est entièrement gratuite pour le consommateur.

Pour plus d'information, consultez la [F.A.Q.](#)

Nous vous remercions de votre confiance.

[S'inscrire](#)



Espace entreprises

[Accueil](#)[Présentation](#)[Inscription](#)[Signaler un appel non-désiré](#)[Déjà inscrit ?](#)

Ouverture de la liste Pacitel le 1er décembre 2011. Inscrivez-vous dès maintenant sur le site !

Présentation

Pacitel : qui sommes-nous ?

Association de loi 1901 créée le 27 avril 2011, Pacitel est une structure chargée de gérer un fichier des consommateurs ne souhaitant plus faire l'objet de prospection commerciale par téléphone. Elle est le résultat de l'action concertée de 5 grandes fédérations professionnelles, soucieuses de la satisfaction et de la confiance du consommateur, soutenues activement par le Secrétaire d'Etat en charge de la consommation.

L'Association Pacitel a pour objet principal la création et la gestion d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique* à l'exclusion des intérêts spécifiques de chacune des organisations adhérentes. Elle regroupe des associations professionnelles, des administrations, des institutions de toute nature et, plus généralement, toutes personnes morales représentatives à but non lucratif qui adhèrent à ses statuts.

* Par démarchage téléphonique nous entendons toute technique de marketing-communication, personnalisée ou non dans l'optique d'établir un dialogue interactif par téléphone et mesurable avec une cible identifiée, et utilisant des bases de données achetées, cédées ou louées, à l'exclusion des données obtenues dans le cadre d'une relation client avec la société utilisatrice ou d'une communication volontaire de ces données par le consommateur en faveur de la société utilisatrice, à l'exclusion de la prospection à but politique, caritatif ou de sondage.

Les fédérations associées au dispositif PACITEL

Nous devons le dispositif PACITEL ainsi que l'Association l'abritant aux efforts conjoints des 5 grandes fédérations professionnelles : l'AFRC, la FEVAD, la Fédération Française des Télécoms, la FVD et le SNCD :

L'Association Française de la Relation Client (AFRC)

<http://www.afrc.org>

Créée en 1998, l'Association Française de la Relation Client a pour vocation de faire connaître, reconnaître et promouvoir les métiers de la relation client auprès du grand public, des différents acteurs susceptibles de peser sur l'évolution du tissu économique et social et d'intervenir dans le développement de l'activité des centres de contacts et des métiers de la relation client.

La Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)

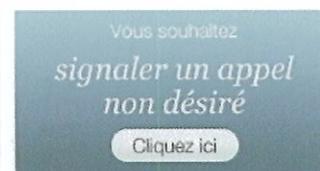
<http://www.fevad.com>

La Fédération du e-commerce et de la vente à distance fédère aujourd'hui 530 entreprises. Elle est l'organisation représentative du secteur du commerce électronique et de la vente à distance. La FEVAD a notamment pour mission de recueillir et diffuser l'information sur le secteur, de représenter ses acteurs et d'accompagner son développement en France.

La Fédération Française des Télécoms

<http://www.ffttelecom.org>

Née à la fin 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les associations et opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international.



La Fédération de la Vente Directe (FVD)<http://www.fvd.fr>

Fondée en 1966, la Fédération de la Vente Directe, association professionnelle régie par la loi de 1901, est la seule instance représentative des entreprises qui utilisent la vente à domicile pour commercialiser leurs produits ou prestations de services. La FVD a pour objet l'étude, la professionnalisation et le développement de ce canal de distribution, par lequel les consommateurs réalisent chaque année plus de 20 millions d'achats. Elle est à ce titre à l'initiative de plusieurs dispositifs sociaux et éthiques qui renforcent et pérennisent ce secteur d'activités.

Le Syndicat national de la communication directe (SNCD)<http://www.sncd.org>

Créé en 1933, le sncd est l'organisation professionnelle dédiée à la promotion des techniques et des usages du marketing direct multicanal et de la relation client. Représentatif des professionnels du marketing direct multicanal et de la relation client, il regroupe aujourd'hui 130 sociétés membres qui ont choisi de proposer leurs services dans le respect de la déontologie et des usages de la profession. Ces professionnels intègrent les nouveaux canaux de communication et offrent des compétences étendues à l'ensemble des métiers du marketing direct multicanal.





Vol de coordonnées bancaires : des manoeuvres simples et quasi-invisibles

«En consultant mon relevé de compte, j'ai découvert que des opérations avaient été réalisées à mon insu avec les références de ma carte bancaire».

Protection des coordonnées bancaires : les règles de vigilance

- **1 Sur Internet**
 - ➔ Je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo  et dont l'adresse commence, au moment de la transaction, par «https»
 - ➔ J'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.
- **2 Les automates (distributeurs de billets)**
 - ➔ Je compose discrètement mon code et masque le clavier avec ma main
 - ➔ Je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui proposent leur «aide» ; il s'agit souvent d'escrocs qui cherchent à subtiliser ma carte et à récupérer mon code secret.
- **3 En magasins**
 - ➔ Numéro de carte bancaire + date d'expiration + cryptogramme = danger !
 - Dans le cadre d'une transaction en magasin, il est très facile pour l'escroc d'identifier ces numéros et de les noter. Ces références sont suffisantes pour effectuer des achats en ligne.*
 - ➔ Je ne quitte jamais des yeux ma carte bancaire, je ne la confie à personne
 - ➔ Je ne conserve pas mon code secret au même endroit que la carte.
- **4 De manière générale, je suis les conseils de mon banquier**

L'ESCROQUERIE : CE QUE DIT LA LOI

Extraits

Article L313-1 du Code Pénal

«L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende».

Si vous êtes victime, portez plainte

Si vous êtes victime d'une escroquerie, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession :

- ➔ références du ou des transferts d'argent effectués,
- ➔ références de la ou des personnes contactées : adresse de messagerie ou postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels/ courriers échangés...
- ➔ tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
0811 02 02 17
COÛT D'UN APPEL LOCAL

POUR SIGNALER UN COURRIEL
OU UN SITE INTERNET D'ESCROQUERIES
www.internet-signalement.gouv.fr

ESCROQUERIES

N'EN PAYER PAS LE PRIX



INFO ESCROQUERIES
0811 02 02 17
COÛT D'UN APPEL LOCAL

POUR SIGNALER UN COURRIEL
OU UN SITE INTERNET D'ESCROQUERIES
www.internet-signalement.gouv.fr



MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

ZOOM SUR QUELQUES ESCROQUERIES

Escroqueries sur Internet : Transactions virtuelles, pertes bien réelles

« Faites un virement pour acheter ce produit sur internet, c'est plus simple »

« J'ai déniché une annonce proposant une voiture à un prix très attractif. Après plusieurs échanges avec le vendeur, j'ai reçu un courriel au nom du site définissant les modalités de paiement. Je ne me suis pas méfié et j'ai réglé le bien en passant par un service de transfert d'argent. En fait, c'est le vendeur escroc qui avait envoyé ce courriel ! L'argent a été retiré le jour même. Je n'ai jamais reçu le bien que j'avais payé. »

- Si je vends ou achète un bien très onéreux, j'organise une rencontre avant la transaction
- Si je vends un bien, j'attends d'avoir reçu matériellement l'argent avant de le livrer

Fausse qualité :

l'escroc était bien caché

« Je suis policier, gendarme, pompier : aidez nous financièrement »

« Je suis commerçant et j'ai reçu un appel d'un homme se disant commissaire de Police de ma ville. Il m'a invité à financer le petit journal du commissariat en y achetant un encart publicitaire pour la promotion de mon commerce. J'ai accepté. J'ai ensuite reçu par fax le bon de commande indiquant la somme à payer. Rassuré par la présence du logo de la Police, j'ai envoyé un chèque. Sans nouvelles quelques semaines plus tard j'ai contacté mon commissariat : j'ai appris qu'il n'existait aucun journal ! Résultat : pensant aider le commissariat j'ai enrichi un escroc et j'ai perdu beaucoup d'argent ».

- Avant de payer quoi que ce soit, je contacte le service concerné pour me renseigner
- Je vérifie toujours la qualité déclarée de mon interlocuteur

L'escroquerie aux billets noircis

« Une valise d'argent pour si peu : la belle affaire ! »

« Dans un bar, une personne m'a accosté pour me proposer une affaire très intéressante. Elle disposait d'une mallette pleine de billets tachés d'encre noire. Elle m'a montré, avec un peu de produit, comment les traiter et de vrais billets sont apparus, dont elle m'a fait cadeau. Elle m'a proposé la moitié des billets de la mallette à condition d'avancer l'argent pour acheter le produit, trop cher pour elle seule. Convaincu, j'ai accepté. J'ai donc versé une première somme d'argent pour acheter à l'étranger ce produit nettoyant, puis une seconde pour débloquer le produit à la douane. Quatre versements plus tard, je me suis rendu compte de l'escroquerie dont j'avais été victime ».

- Billets tachés, maculés → je dois me méfier
- L'appât du gain ne doit pas me détourner du bon sens

« Phishing » : un mail ça peut faire très mal

« Je suis votre banque et j'ai besoin de votre mot de passe de connexion »

« J'ai reçu un courriel de ma banque me demandant mon identifiant de connexion et le mot de passe de consultation de mon compte en ligne. Ils m'avaient alors expliqué qu'ils avaient besoin de mettre à jour mes données de connexion. Le problème c'est que ce n'était pas ma banque. Mon compte a été vidé ».

- Je ne réponds jamais à un courriel qui me demande de transmettre mes coordonnées bancaires :
- je sais que ma banque ou toute autre institution de confiance ne me les demandera jamais par courriel
- En cas de doute, j'appelle directement ma banque

Une fausse épargne qui vous ruine

« Un placement à faux rémunérateur record ! »

« J'ai reculesconfidences d'une connaissance qui m'a dit avoir trouvé la solution pour arrondir facilement ses fins de mois : une de ses collègues de travail lui a proposé un placement très rémunérateur : 10 % par mois. Elle m'a dit qu'il faudrait placer 5000 euros. Après avoir un peu hésité, j'ai décidé d'investir 1000 euros, et elle m'a effectivement remis, après 30 jours, la somme de 1100 euros. Confiante, j'ai décidé de lui confier toutes mes économies, que je n'ai jamais revues ».

- Je sais que les trop bonnes affaires n'existent pas
- Je ne confie pas d'argent à un inconnu

L'escroquerie à la fausse loterie

« Bravo, vous avez gagné le gros lot ! »

« J'ai été avisé par courrier que j'avais gagné une grosse somme d'argent à un jeu. Mais avant, j'ai dû verser une somme afin de récupérer le gain. J'ai versé l'argent mais je n'ai jamais rien reçu ! »

- Je ne réponds jamais à ce type de proposition
- Si je n'ai pas joué, j'ai peu de chance d'avoir gagné

L'escroquerie à l'héritage

« Aidez-moi à toucher mon héritage, vous ne le regretterez pas »

« J'ai reçu un courriel d'un inconnu qui m'a proposé de servir d'intermédiaire financier. Il se disait bénéficiaire d'un héritage conséquent qu'il ne pouvait toucher, faute de moyens suffisants pour avancer les frais de succession. Il m'a demandé de lui avancer la somme et proposé de toucher en retour 20% de l'héritage. Je lui ai envoyé l'avance par virement bancaire. Une fois les versements effectués, le contact a été rompu. Je n'ai jamais reçu la commission promise ».

- Je n'envoie pas d'argent à un inconnu via un service de transfert d'argent ou par virements bancaires
- Je ne réponds jamais à ce type de proposition

Vous êtes actifs ou retraités. Vos activités vous obligent à laisser votre résidence inoccupée. Il est évident que cette inoccupation facilite la tâche des cambrioleurs. Certains d'entre vous ont hélas, peut-être déjà été victimes de tels faits.

Il n'existe certes pas de remède miracle mais quelques conseils de prévention vous aideront peut-être à éviter de mauvaises surprises.

→ CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE VOUS-MÊME

1. Installer des moyens de sécurité efficaces (serrures trois points, porte blindée, volets métalliques avec loquets de sécurité, etc.)
2. Installer un système d'alarme éventuellement relié à une caméra de surveillance.
3. Ne reculez devant aucune astuce pouvant retarder l'action des cambrioleurs. Plus ils seront gênés et plus vos chances de retrouver un logement intact augmentent.
4. Ne pas cacher les clés ! Les endroits connus sont les premiers visités.
5. Ne pas inscrire son adresse sur son trousseau de clés : en cas de perte vous faciliteriez la tâche des cambrioleurs.
6. Portez attention aux véhicules qui pourraient vous suivre sur les trajets marché/domicile, domicile/marché.
7. Si vous le pouvez, ne partez pas toujours à heures régulières, n'empruntez pas toujours le même itinéraire.
8. Sur les lieux de votre profession, portez attention aux personnes qui pourraient sembler vous surveiller.
9. Pour faciliter l'enquête judiciaire qui sera effectuée suite à un cambriolage, pensez à :
 - Garder les factures, éventuellement, faire effectuer une expertise de vos plus beaux objets.
 - Prendre des clichés photographiques des objets de valeur. Ils faciliteront les investigations et les démarches avec votre assurance.
 - Noter la marque, le type et les numéros de série des appareils que vous possédez (Téléviseur, lecteur DVD, etc.)

→ CE QUE LES AUTRES PEUVENT FAIRE POUR VOUS

L'idéal pendant votre absence, est de demander à vos voisins :

- De jeter un coup d'œil régulier et de prêter une oreille attentive.
- De vider votre boîte à lettres.

→ REACTION APRES UN CAMBRIOLAGE

- Appeler la brigade de gendarmerie
- Ne rien toucher avant que les enquêteurs n'aient terminé leurs constatations
- Par la suite, faire un inventaire précis des objets disparus, et donner un maximum de détails propres à permettre leur identification (numéro de série notamment).

L'application de ces quelques conseils doit limiter les possibilités de cambriolages et rendre plus efficace le travail des gendarmes enquêteurs.

Une fois encore, l'**ENTRAIDE ENTRE VOISINS** est primordiale.

Adoptez le bon réflexe.

Signalez toutes situation ou présence suspecte à la gendarmerie.

Tél : 17 ou celui de votre communauté de brigades.

COB de XXXXXXXXXXXX : XX.XX.XX.XX.XX

OPERATION « TRANQUILLITE VACANCES » DU 17 DECEMBRE 2011 AU 2 JANVIER 2012 INCLUS

Afin de renforcer la lutte contre les cambriolages correspondant aux départs en vacances, l'opération « tranquillité vacances » sera mise en œuvre sur le territoire national du 17 décembre 2011 jusqu'au 2 janvier 2012 inclus.

En quoi consiste cette opération ?

Sur demande, les services de police et de gendarmerie du département de l'Indre, en liaison avec les polices municipales, effectueront des passages réguliers sur les lieux désignés.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de cette prestation gratuite, les personnes intéressées peuvent se procurer un **formulaire d'inscription** auprès de la préfecture (également en téléchargement ci-joint) des sous-préfectures, du commissariat de police de Châteauroux, des brigades territoriales et gendarmeries ou des mairies du département, qui une fois renseigné, **doit être déposé dans les services de police ou de gendarmeries précités.**

QUELQUES CONSIGNES POUR ASSURER LA SECURITE DES BIENS :

Protection des accès:

- Verrouillage des portes et fenêtres,
- Changement des serrures en cas de vol ou pertes de clés, ou en cas d'installation dans une nouvelle habitation,
- Pas d'inscription des noms et adresse sur le trousseau de clés,
- Ne pas laisser les clés à des endroits visibles, prévisibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres).

Protection des biens:

- Ne pas garder au domicile d'importantes sommes d'argent et mettre si possible en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art,
- Répertorier les objets de valeurs et noter les numéros de série ; faire de même pour les carnets de chèques, cartes de crédit...
- Laisser une apparence habituelle à l'habitation et pour cela demander à une personne de connaissance d'ouvrir et de fermer les volets et de relever régulièrement le courrier.

Signalement de tout fait anormal chez un voisin :

Si une personne est témoin d'un cambriolage ou si elle remarque un fait anormal chez un voisin, ne pas manifester sa présence sur les lieux mais prévenir immédiatement les services de polices ou de gendarmerie les plus proches.

Pour rappel, les services à contacter :

Police secours tel: 17
Commissariattel : 02.54.08.50.17
Centre opérationnel de la gendarmerie.....tel : 02.54.29.58.91

Point info famille (Pif)

Accueil, information, orientation

Familles rurales

Un service gratuit pour tous les domaines de la vie familiale

☒ 148 avenue Marcel Lemoine - Châteauroux
02 54 08 71 71

Centre d'information du droit des femmes et des familles (Cidff)

☒ 5 bis rue d'Aquitaine - Châteauroux
02 54 34 48 71

Centre social

☒ Rue Jean Giraudoux - Le Blanc
02 54 28 33 40

Maison des droits de l'enfant (Mde)

Centre de documentation

Écoute, information, conseils pour tout problème concernant les enfants :

→ des rendez-vous particuliers et anonymes avec un psychologue, un juriste ou une assistante sociale

☒ 28 rue de l'Écho - Châteauroux
02 54 61 52 14

☒ mde.chateauroux@free.fr

Centre de documentation santé

Comité départemental d'éducation pour la santé (Codes)

Centre de documentation en santé publique ouvert à tous

Diffusion gratuite, sur demande, de supports d'information

☒ 73 rue Grande - Châteauroux
02 54 60 98 75

☒ codes.36@wanadoo.fr

Défenseur des enfants

Accueil, écoute, information, constitution des dossiers concernant les droits des enfants

☒ Préfecture de l'Indre - Châteauroux
06 64 51 80 83

☒ www.defenseurdesenfants.fr

Parents d'élèves

Parents d'élèves de l'enseignement public (Peep)

Fédération représentative au conseil d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe pour accompagner le parcours scolaire des jeunes

☒ 4 boulevard Blaise Pascal - Châteauroux
02 54 22 39 09

Fcpe 36

Association de parents d'élèves qui défend l'école publique et laïque tout en restant à l'écoute des parents et des enfants

☒ Maison des associations
34 espace Mendès France - Châteauroux
02 54 22 04 34

☒ jean-michel.lorinquier@orange.fr

Dispositif de réussite éducative (Dre)

Accompagnement personnalisé visant à favoriser la réussite des enfants et adolescents, âgés de 2 à 16 ans et habitant les quartiers Beaulieu, Saint-Jean et Vaugirard

☒ 23 rue Michelet - Châteauroux
02 54 27 59 05

☒ reussite.educative@ville-chateauroux.fr

Éducation nationale

Pour les maternelles et les primaires

Réseaux d'aide et de soutien des enfants en difficulté (Rased) - Contactez l'école de votre enfant

Pour les collégiens

Des conseillers d'orientation et psychologues peuvent vous recevoir avec votre enfant

Centres d'information et d'orientation (Cio)
→ Châteauroux 02 54 08 71 00
→ Issoudun 02 54 21 08 72

→ Le Blanc 02 54 37 04 96
☒ www.ac-orleans-tours.fr/ia36

(site de l'inspection académique)

Service social en faveur des élèves et service promotion de la santé au sein des établissements scolaires de l'Indre

Assistances sociales et infirmières peuvent recevoir votre enfant et vous-même

☒ ce.sante.scol36-social@ac-orleans-tours.fr
02 54 34 38 77

Pour les parents de jeunes enfants

Association La Bulle Rose

Rencontre parents - enfants
☒ 93 rue de Vaugirard - Châteauroux
02 54 29 88 87

Lieux d'accueil Parents - Enfants

☒ 93 rue de Vaugirard - Châteauroux
☒ 4/01 rue des Nations - Châteauroux

Contact

Circonscription d'action sociale 02 54 27 73 05

Dispositif de préparation à l'école maternelle La Passerelle

Accueille les parents et les enfants dès 2 ans (secteur école Jean Racine)

☒ 93 rue de Vaugirard - Châteauroux
Centre social
Saint-Christophe
02 54 34 44 72
Ecole
Jean Racine
02 54 34 47 97

Association française pour les enfants précoces (Afepe)

Nous vous proposons l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement des enfants précoces et de leurs familles

Mme Marquois
06 86 90 76 46
☒ www.afepe.asso.fr

Relais assistantes maternelles (Ram)

Le relais d'assistantes maternelles le plus proche de chez vous peut vous renseigner sur :

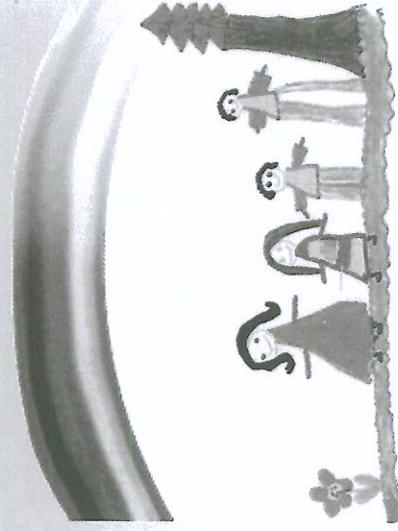
→ les modes d'accueil existants
→ les coordonnées des assistantes maternelles
→ les démarches administratives
02 54 34 60 44 02 54 28 78 09

Tous les lieux figurant sur la plaquette sont gratuits sauf le Point rencontre médiation familiale pour lequel une participation financière est demandée en fonction des ressources.
Pour l'Institut du couple et de la famille, la participation financière est volontaire et non obligatoire.

Reaap

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Être parent aujourd'hui : aide et information



Édition 2011

Circonscriptions d'action sociale (Cas)

Des professionnels vous reçoivent : assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs de prévention, puéricultrices, médecins de Pmi

- Ardentes 02 54 36 58 00
 - ☎ 24 rue George Sand
- Argenton-sur-Creuse 02 54 24 10 53
 - ☎ 67 rue Auclerc Descottes
- Buzançais 02 54 84 05 24
 - ☎ Promenade des Grands Jardins
- Châteauroux 02 54 27 73 05
 - ☎ 33 rue de la Gare
- Déols 02 54 22 25 42
 - ☎ 37 avenue du Général de Gaulle
- La Châtre 02 54 48 23 08
 - ☎ Place des Carmes
- Le Blanc 02 54 28 35 20
 - ☎ 1 rue Jean Giraudoux
- Issoudun 02 54 21 20 41
 - ☎ 63 bis avenue des Bernardines
- Valençay 02 54 00 18 99
 - ☎ 10 rue Talleyrand

Msa Berry-Touraine

Écoute, orientation, aides financières pour faciliter vie familiale et vie professionnelle

- ☎ 35 rue de Mousseaux - Châteauroux 02 54 44 87 87
- ☎ www.msa-berry-touraine.fr

Familles rurales

157 associations en milieu rural pour soutenir les familles : rencontres, débats avec un professionnel, groupes de parole, ateliers divers

- ☎ 148 avenue Marcel Lemoine - Châteauroux 02 54 08 71 71

Le Réaap

- Animation du réseau (Caf) 02 54 53 29 67
- Les réseaux locaux**
- La Châtre - Algurande 02 54 48 16 76
- Châtillon-sur-Indre 02 54 38 83 94

☉ La plupart des structures développent leur activités sur l'ensemble du département et ont des correspondants locaux. Contactez-les pour en savoir plus

- ☎ www.indre.pref.gouv.fr/rubrique vie sociale et santé, sous rubrique social/aide aux parents

Maisons de quartier

Maison de quartier Est

Contribuer au vivre ensemble en renforçant le lien social, favoriser l'épanouissement des enfants et des familles autour des accueils de loisirs et de l'accompagnement scolaire. Encourager les initiatives et la participation des familles

- ☎ 1 Jules Massenet - Châteauroux 02 54 07 01 31

Association de gestion des maisons de quartier de Châteauroux (Aqmqc)

Information, accueil, mise en place de temps d'écoute et d'échanges, sorties et séjours familles

- Maison de quartier Beaulieu
 - ☎ 6 rue Max Hymans - Châteauroux 02 54 22 01 61
- Maison de quartier Vaugirard / Saint-Christophe
 - ☎ 95 rue de Vaugirard - Châteauroux 02 54 27 87 70
- Maison de quartier Saint-Jean / Saint-Jacques
 - ☎ Allée Georges Bizet - Châteauroux 02 54 08 32 50

Centres sociaux

Information, écoute, rencontres spontanées ou organisées à l'initiative des parents pour échanger sur les sujets qui les préoccupent

- Centres sociaux gérés par la Caf**
- Beaulieu 02 54 34 03 60
 - ☎ 6 rue de Provence - Châteauroux
- Saint-Jean 02 54 60 38 60
 - ☎ 2 rue Edith Piaf - Châteauroux
 - ☎ Le Blanc 02 54 28 33 40
 - ☎ Rue Jean Giraudoux - Le Blanc

Association castelroussine de gestion des centres sociaux (Acgcs)

- Touvent / Grands-Champs 02 54 26 40 10
 - ☎ 8 allée du commerce - Châteauroux
- Saint-Christophe 02 54 34 44 72
 - ☎ 26 avenue de Blois - Châteauroux

Point rencontre information jeunesse (Priji)

Accueil, écoute, information et orientation des parents autour de la scolarité, des loisirs et du développement de l'enfant. Accompagnement scolaire

- ☎ 7 rue Paul Langevin - Déols 02 54 35 01 89

L'aide à domicile

Une technicienne d'intervention sociale et familiale ou une auxiliaire de vie sociale peut vous soutenir dans l'éducation ou les soins aux enfants et dans les activités du quotidien (ménage, repassage, courses, repas)

Aide aux familles à domicile (Afd)

- ☎ 5 bis rue Bernard Louvet - Châteauroux 02 54 34 14 10

Association du service à domicile (Adimr)

- ☎ 28 bis promenade des Capucins - Châteauroux 02 54 07 78 89
- ☎ info.fede36@adimr.org

Soutien aux jeunes et aux ados

Des professionnels, pour l'ensemble du département, vous reçoivent anonymement en entretien individuel, jeunes et familles

Groupes de paroles pour les parents une fois par mois

Maison des adolescents

Point accueil écoute jeunes (Paej)

- ☎ 30 avenue de la Châtre - Châteauroux 02 54 22 56 64

Autour de la naissance

Réseau périnatalité de l'Indre

Informations, conseils et actions autour de la maternité, de la naissance, du bébé et de l'allaitement maternel

- ☎ Centre hospitalier 02 54 29 62 11
- ☎ 216 avenue de Verdun - Châteauroux

Conseils conjugal et familial

Institut du couple et de la famille (Icf)

- Pour engager une thérapie familiale
- ☎ 10/8 rue Saint-Luc - Châteauroux 02 54 07 19 32

Familles rurales

- ☎ 148 avenue Marcel Lemoine - Châteauroux 02 54 08 71 71

Planning familial

Entretien individuel / collectif gratuit et anonyme
Information sur la santé sexuelle et reproductive
Comment parler de la sexualité aux ados ? Etc.

- ☎ 1 rue de Provence - Châteauroux 02 54 61 07 08
- ☎ indre.mfpf@wanadoo.fr

Médiation

Point de rencontre médiation familiale (Pdrmf)

Pour faciliter l'exercice des droits et des visites, nouer ou renouer des liens familiaux

- ☎ 15 boulevard Croix Normand - Châteauroux 02 54 07 37 39
- ☎ pdr-mf@wanadoo.fr

Parainage de proximité

Udaf 36

Temps partagés entre enfants et parrains qui reposent sur des valeurs d'échange et de réciprocité, dans le cadre d'un engagement volontaire

- ☎ avenue Pierre de Coubertin - Châteauroux 02 54 60 45 82
- ☎ udaf36@wanadoo.fr www.udaf36.fr

Parents adoptants

Enfance et familles d'adoption (Efa 36)

Pour aider les futurs adoptants ou les foyers adoptifs en profitant de l'expérience des uns et des autres

- ☎ 1 rue Jean Jaurès - Déols 02 54 35 64 63
- ☎ efa36@neuf.fr

Maintien du lien enfant/famille/détenus

Refi

Restaurer, maintenir, favoriser le lien familial en milieu carcéral : écoute et conseils en entretiens individuels, ateliers et visites médiatisées

- ☎ 24 rue Saint-Exupéry - Châteauroux 02 54 07 73 46
- ☎ relaisfancefamilleindre@sfr.fr

Soutien aux familles confrontées à la maladie psychique

Union nationale des familles ou amis de personnes malades ou handicapées psychiques (Unafam)

- ☎ 148 avenue Marcel Lemoine - Châteauroux 02 54 27 68 19

Association pour la promotion de la famille (Apff)

Petits déjeuners débats et groupes d'échange sur des thèmes du quotidien (comprendre les enfants, autorité, liberté, adolescence, etc.)

- ☎ 17 rue des Pavillons - Châteauroux 02 54 36 19 06

**Vous avez un projet
en tête ?
Vous êtes en train
d'y travailler ?**

Comment participer ?

Appel à projets jeunes

“ Mieux vivre en milieu rural ”

**Jeunes, la MSA
soutient vos projets**

Participez à notre concours

Appel à projets jeunes

“ Mieux vivre en milieu rural ”

Pour plus d'informations,

connectez-vous sur notre site Internet :

www.msa-berry-touraine.fr

rubrique “action sociale”,
pour télécharger le dossier de présentation
et la fiche d'inscription



pour l'indre, contactez :

Elisabeth Nandillon

☎ 02 54 29 46 82

nandillon.elisabeth@berry-touraine.msa.fr

MSA Berry-Touraine

Site de l'indre

35 rue de Mousseaux

36025 Châteaoux Cedex

www.msa-berry-touraine.fr



L'essentiel & plus encore

Jeunes, la MSA peut vous aider à réaliser vos projets

La MSA
Berry-Touraine

Qui est concerné ?

- 😊 Vous avez entre 13 et 22 ans.
- 😊 Vous formez un groupe d'au moins 3 jeunes.
- 😊 Vous devez être à l'initiative et porteurs du projet.

Quel type d'aide ?

- 🔧 Un soutien technique.
- 🔧 Un soutien financier (bourses maximum de 1 500 €uros) ne couvrant pas plus de 80 % de l'opération.

La Mutualité Sociale Agricole
Berry-Touraine encourage
l'esprit d'initiative des jeunes

vous aide à réaliser
votre projet dans de
meilleures conditions.

Quel type de projet ?

Votre projet :

- 😊 doit se réaliser en milieu rural,
- 😊 doit concerner les domaines :
 - ♦ culture et art,
 - ♦ solidarité et citoyenneté,
 - ♦ santé, activités physiques et sportives,
- 😊 doit avoir une ouverture vers les autres,
- 😊 doit être une 1ère réalisation.





Gare routière : 02 54 22 13 22

(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30
le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30)

Service à la demande : 0 800 77 86 21

www.indre.fr

Rendez vous facilement à Châteauroux !

Pour rejoindre votre lieu de travail ou profiter de vos loisirs, 7 lignes fixes assurent des trajets vers Châteauroux du lundi au vendredi : **départ à 7h25 et retour à 18h25.**

Des déplacements confortables et écologiques !

Laissez-vous transporter sereinement et en toute sécurité ! Des cars de taille plus restreinte, répondant aux besoins, qui polluent moins, équipés du confort nécessaire (liseuses, climatisation, ceintures de sécurité) vous transporteront quotidiennement, sur des lignes fixes et à la demande.
19 lignes sont en service pour la saison 2011-2012.

Facile de se rendre au chef-lieu de canton !

Pour ceux qui n'ont pas de besoins réguliers, qui souhaitent rejoindre sur une demi-journée les chefs-lieux de cantons ou les sous-préfectures afin d'y trouver leurs services de proximité (marché, commerces, médecin, spécialiste, grands magasins...), le transport à la demande peut être une solution.
Les 19 lignes du réseau proposent le transport à la demande.

Dans la pratique :

1. Téléphonnez au **0800 77 86 21** (numéro vert, gratuit depuis un poste fixe) au minimum 3 heures avant l'heure de départ ou d'arrivée indiqué sur la fiche horaire.
2. Un hôtesse enregistre votre demande et vous fixe l'heure et le lieu du rendez-vous
3. Présentez-vous au lieu défini et laissez-vous transporter !

Pratique pour connaître les horaires !

Les fiches horaires sont à retrouver à la gare routière de Châteauroux, dans les mairies et les offices de tourisme et sur **www.indre.fr**.

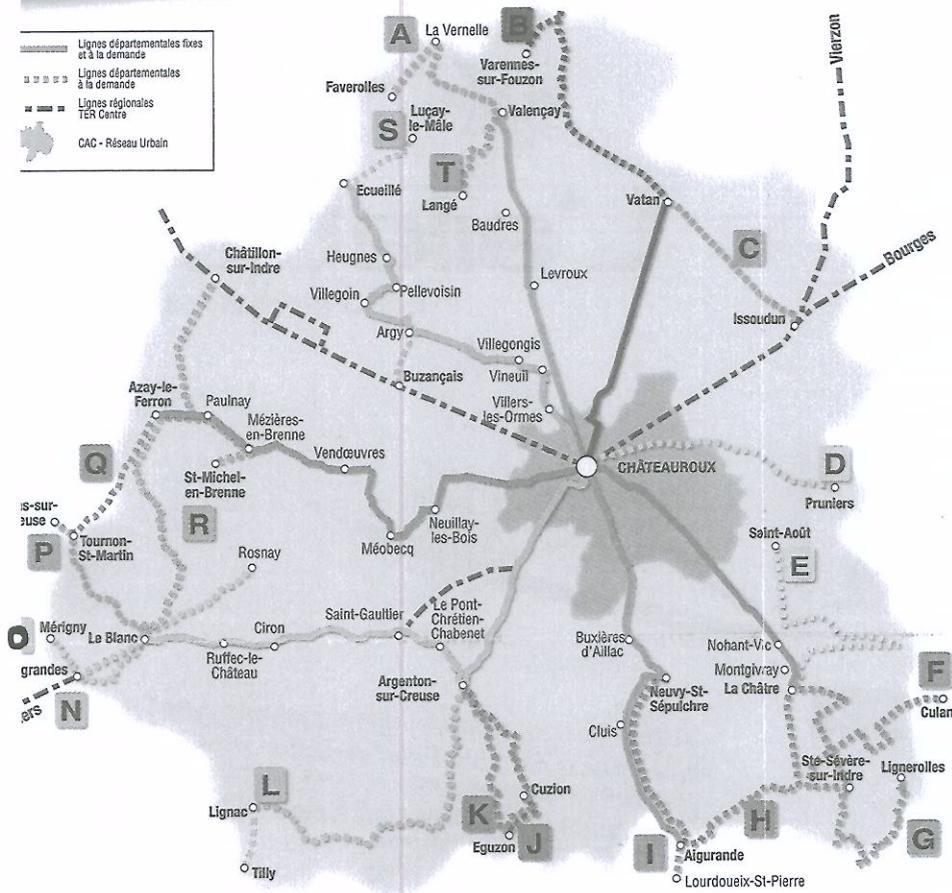
Une solution économique !

- > Billet pour trajet unique : 2 €
- > Abonnement hebdomadaire : 12 €
- > Abonnement mensuel : 40 €
- > Abonnement annuel : 400 €



INDRE
CONSEIL GENERAL

- Lignes départementales fixes et à la demande
- ⋯ Lignes départementales à la demande
- - - Lignes régionales TER Centre
- ⊕ CAC - Réseau Urbain



■ Ligne A :

Faverolles, Villentrois, Lye, Fontgouand, La Vernelle, Valençay, Veuil, Vicq-sur-Nahon, Langé, Rouvres-les-Bois, Baudres, Gehée, Moulins-sur-Céphons, Bouges-le-Château, Bretagne, Levroux, Châteauroux

■ Ligne B :

Varennes-sur-Fouzon, Chabris, Menetou-sur-Nahon, Sembleçay, Parpeçay, Dunle-Poëlier, St-Christophe-en-Bazelle, Ste-Cécile, Anjouin, Bagneux, Poulaines, Orville, Buxeuil, Aize, Reboursin, Guilly, St-Florentin, Fontenay, La Chapelle-St-Laurian, Vatan, Liniez, Ménétréols-sous-Vatan, St-Valentin, Brion, La Champenoise, Coings, Châteauroux

■ Ligne C :

Vatan, Meunet-sur-Vatan, Luçay-le-Libre, St-Pierre-de-Jards, Giroux, Lizeray, St-Valentin, La Champenoise, Neuvy Pailloux, St-Aoustrille, Thizay, Chouday, Condé, Issoudun

■ Ligne D :

Pruniers, Bommières, Ambrault, St-Août, Vouillon, Brives, Meunet-Planches, St-Aubin, Condé, Ste-Fauste, Châteauroux

■ Ligne E :

St-Août, St-Chartier, Verneuil-sur-Igneraie, La Berthenoux, St-Christophe-en-Boucherie, Thevet-St-Julien, Vicq-Exempt, Lourouer-St-Laurent, La Châtre

■ Ligne F :

Culan, Saint-Maur, Châteaumeillant, Nérét, Champillet, Urciers, Feusines, La Motte-Feuilly, Pérassay, Poulligny-St-Martin, Poulligny-Notre-Dame, Ste-Sévère-sur-Indre, Briantes, Montlévicq, Lacs, La Châtre, Montgivray, Nohant-Vic, Sarzay, Montipouret, Mers-sur-Indre, Tranzault, Lys-St-Georges, Jeu-les-Bois, Châteauroux

■ Ligne G :

Lignerolles, Pérassay, Vijn, Vigoulant, Sazeray, Ste-Sévère-sur-Indre

■ Ligne H :

Neuvy-St-Sépulchre, Mouhers, Cluis, La Buxerette, Aigurande, Crozon-sur-Vauvre, Crevant, Poulligny-Notre-Dame, Chassignolles, St-Denis-de-Jouhet, Fougerolles, Le Magny, La Châtre

■ Ligne I :

Chéniers, Lourdoueix-St-Pierre, Aigurande, Montchevrier, Orsennes, Lourdoueix-St-Michel, St-Plantaire, La Buxerette, Cluis, Mouhers, Gournay, Maillet, Bouesse, Neuvy-St-Sépulchre, Buxières-d'Aillac, Jeu-les-Bois, Velles, Châteauroux

■ Ligne J :

Eguzon, Cuzion, Gargillesse-Dampierre, Badecon-le-Pin, Pommiers, Chavin, Malicornay, Le Menoux, Le Pêcheureau, Argenton-sur-Creuse

■ Ligne K :

Cuzion, Eguzon, Baraize, Bazaiges, Ceaulmont, Argenton-sur-Creuse

■ Ligne L :

Tilly, Bonneuil, Beaulieu, Lignac, Dunet, Chaillac, Prissac, Mouhet, La Châtre-l'Anglin, Roussines, St-Benoît-du-Sault, Sacierges-St-Martin, St-Civran, Parnac, St-Gilles, Vigoux, Chazelet, Luzeret, Celon, Argenton-sur-Creuse

■ Ligne N :

Ingrandes, Concremiers, Le Blanc, Ruffec, Ciron, Oulches, Chitray, Rivarenes, Nuret-le-Ferron, St-Gaultier, Thenay, Chasseneuil, Le Pont-Chrétien, Argenton-sur-Creuse, St-Marcel, Ciron, Tendu, Mosnay, La Pérouille, Luant, Velles, Châteauroux

■ Ligne O :

Mérigny, Concremiers, Ingrandes, St-Aigny, Ruffec, Ciron, Rosnay, Le Blanc

■ Ligne P :

Néons-sur-Creuse, Tournon-St-Martin, Lurais, Preuilly-la-Ville, Fontgombault, Sauzelles, Poulligny-St-Pierre, Le Blanc

■ Ligne Q :

Tournon-St-Martin, Lureuil, Martizay, Azaay-le-Ferron, Otterre, Cléré-du-Bois, Murs, Villiers, Paulnay, St-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne, Arpheuilles, Saulnay, Ste-Gemme, La Chapelle-Orthemale, Bellebouche, Vendœuvres, Méobecq, Neuillay-les-Bois, Rosnay, Migné, Châteauroux

■ Ligne R :

Châtillon-sur-Indre, St-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne, Paulnay, Azaay-le-Ferron, Martizay, Lingé, Douadic, Le Blanc

■ Ligne S :

Luçay-le-Mâle, Ecueillé, Jeu-Maloches, Selles-sur-Nahon, Fréville, Heugnes, Pellevoisin, Villegouin, Argy, Buzançais, Sougé, St-Pierre-de-Lamps, St-Martin-de-Lamps, Francillon, Villegongis, Chézelles, Vineuil, Villers-les-Ormes, Châteauroux

■ Ligne T :

Langé, Vicq-sur-Nahon, Veuil, Valençay

Service à la demande

Pour réserver votre service à la demande, pensez à téléphoner au minimum 3 heures à l'avance ou la veille.

N° Vert 0 800 77 86 21

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : www.cg36.fr
ou par téléphone au 02 54 22 13 22 (Gare routière).

TARIFS :

- billet unitaire 1 voyage : 2 €
- abonnement hebdomadaire : 12€
- abonnement mensuel : 40 €
- abonnement annuel : 400 €
- carte 10 voyages : 15 €

Organisé et financé par



INFOS PRATIQUES

JOURS et HEURES d'OUVERTURE

La MAIRIE

Lundi, jeudi, vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le Mardi de 13 h à 17 h

Monsieur le Maire et ses Adjointes peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

TEL : 02.54.00.13.88

Le TRESOR PUBLIC de VALENCAY

LUNDI	de 13 h 30 à 15 h 30
Du MARDI au JEUDI	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30
VENDREDI	de 9 h 00 à 12 h 00
Téléphone : 02.54.00.18.41	

Le Syndicat des Eaux de VALENCAY

Mairie de Valençay 4 Rue Talleyrand 36600 VALENCAY tel : 02.54.00.32.31

Le PRESBYTERE de VALENCAY

27 Route de Chabris

Secrétariat – accueil : lundi : de 14 h 00 à 17 h 00

Mardi – Vendredi et Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

Le Prêtre : sur rendez-vous

Téléphone : 02.54.00.05.78

Urgences obsèques : 02.54.00.25.01

Ou : 06.61.61.93.16

PERMANENCES

Le CONCILIATEUR de JUSTICE : Monsieur FOURMEAU

23 Avenue Charles de GAULLE

36 000 CHATEAUROUX

Assure une permanence une à deux fois par mois en mairie de Valençay (parution dans la presse ou renseignements en mairie de Valençay)

PERMANENCES RETRAITES

CARSAT (ex CRAM) du Centre permanence en mairie de Valençay les 1^{er} - 2^{ème} et 4^{ème} lundis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 l'après midi sur RDV Tel : 39.60

CICAS et ARRCO permanence en mairie de Valençay les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois **sur rendez-vous**
téléphoner au 0820 200 189

RELAIS FAMILLES / FAMILLES RURALES

Madame Sandrine MATEO - permanence à Valençay les mardi et vendredi de 10 h à 12 h 30
tel : 02.54.00.15.48 - permanence à Villentrois le 3^{ème} jeudi du mois de 14 h à 15 h

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Tel : 02.54.29.46.90 permanence à Valençay 7 rue des templiers
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

CIRCONSCRIPTION d'ACTION SOCIALE C.A.S

SITE de VALENCAY

10 Rue Talleyrand 36600 Valençay Tel : 02.54.00.18.99 Fax : 02.54.00.11.84
Accueil de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h secrétaire Véronique BARBOUX

DECHETTERIE « Les PORTES » à VALENCAY

Ambassadrice du Tri : Florence MOREAU tel : Tel : 06.08.89.81.30

Rappel des HORAIRES D'OUVERTURE			
Lundi :	10 h à 12 h - 14 h à 17 h	Mardi :	9 h à 12 h
Mercredi :	fermé	Jeudi :	14 h à 17 h
Vendredi :	14 h à 17 h	Samedi :	9 h à 12 h
Fermée les jours fériés			

RAPPEL : les déchets acceptés

Les déchets verts, la ferraille, les gravats, le papier, le verre, les cartons (pliés), le tout venant (objet de grosse dimension n'appartenant pas à une catégorie ci-dessus), les déchets toxiques ou spéciaux (pots de peinture avec résidus ou pleins, huile de vidange, filtres à huile, batteries, piles, ampoules néons).

Les D3E : gros et petit électroménager électronique grand public, informatique, téléphonie, jeux, outils.

Accès aux professionnels : seuls le carton plié, le polystyrène et la ferraille seront admis.

RAPPEL : les produits INTERDITS sont :

L'amiante, les pneus, les palettes, les bois et planches de grosses dimensions et les souches d'arbre.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Entre le 3 et le 8 septembre 2012

Sortir impérativement vos objets encombrants « monstres » la veille au soir

COLLECTE ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte est effectuée le mardi sauf s'il y a un jour férié (lundi ou mardi) elle est alors reportée au jour suivant :

FONTGUENAND : COLLECTES REPORTEES		
Mardi 10 avril	en raison du lundi de Pâques	Mercredi 11 avril
Mardi 1 ^{er} mai	En raison de la fête du travail	Mercredi 2 mai
Mardi 8 mai	En raison de la victoire de 1945	Mercredi 9 mai
Mardi 29 mai	En raison du lundi de Pentecôte	Mercredi 30 mai
Mardi 25 décembre	en raison de Noël	Mercredi 26 décembre
Mardi 1er janvier	En raison du jour de l'an	Mercredi 2 janvier

Le coût étant toujours de plus en plus élevé au fil des années, nous nous permettons d'insister sur la **qualité du tri que vous avez chacun à effectuer** et vous rappelons les consignes ci-contre.

En évitant un maximum de refus, c'est aussi en limitant le coût ...

Espace CYBER INDRE et Point Information Jeunesse du Pays de Valençay

Accès en libre service et sans rendez-vous (consultation Internet)

ZA « les plantes » route de FAVEROLLES
36600 VALENCAY

Tél : 02.54.00.07.68

Fax : 02.54.00.08.35

Mail : pjj.valencay@wanadoo.fr

PERIODE SCOLAIRE

Mardi :	/	17 h à 18 h
Mercredi :	10 h à 12 h	14 h à 17 h
Jeudi :	/	14 h à 18 h
Vendredi :	10 h à 12 h	14 h à 16 h
Samedi :	10 h à 12 h	14 h à 16 h

VACANCES SCOLAIRES

Mardi :	/	14 h à 17 h
Mercredi :	10 h à 12 h	14 h à 17 h
Jeudi :	10 h à 12 h	14 h à 17 h
Vendredi :	10 h à 12 h	14 h à 16 h
Samedi :	10 h à 12 h	14 h à 16 h

L'espace Cyber Indre de VALENCAY sera fermé du samedi 17 décembre au 31 décembre 2011 (inclus)



Vous êtes futurs parents, femmes enceintes, parents d'enfants de 0 à 6 ans, vous avez besoin d'écoute, d'aide, de conseils ou d'informations (éveil, pesée, alimentation, mode de garde...), je me tiens à votre disposition à la Circonscription d'Action Sociale de Valençay lors d'une permanence qui a lieu tous les 2emes lundis matins de chaque mois.

Constance Bouret
Infirmière

Service de Protection Maternelle Et Infantile

Pour prendre rendez-vous contactez le :

02.54.00.18.99

C.A.S. Valençay



ORGANISME	COORDONNÉES	JOUR ET HEURES D'OUVERTURE		LIEU DE PERMANENCES
 Carsat Retraite & Santé au travail Centre	CARSAT du Centre (Retraite) 30 Boulevard Jean Jaurès - Orléans	1 ^{er} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi de chaque mois 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30 L'après-midi sur RDV au 39.60		Mairie de Valençay 1er Etage
 ARRCO Retraite complémentaire des salariés	CICAS et ARRCO (Retraite Complémentaire) 34 Cours St Luc - Châteauroux Tél. : 0820 200 189	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi de chaque mois		Mairie de Valençay 1 ^{er} étage Sur rendez-vous
 CROIX-ROUGE	CROIX ROUGE FRANÇAISE 5 rue des Princes - Valençay Mme Lessault : 02.54.00.00.89 Mme Trouvé : 02.54.0026.66	1 ^{er} , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} lundi de chaque mois 16h00 à 18h30		5 rue des Princes Valençay
 SECOURS CATHOLIQUE Caritas France	SECOURS CATHOLIQUE Presbytère 27 route de Chabris - Valençay Mme BRICON	1 ^{er} et 3 ^{ème} Lundi 15h00 à 17h00		Presbytère 27 route de Chabris Valençay
 Familles rurales Vivre mieux !	RELAIS FAMILLES Route de Faverolles - Valençay Tél. : 02.54.00.15.48	Le mardi et le vendredi 8h30 à 12h30		14 rue de Talleyrand Valençay
 INDRE CONSEIL GENERAL	Circonscription d'action sociale 10 rue de Talleyrand - Valençay Tél. : 02.54.00.18.99 Fax : 02.54.00.11.84	Du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 13h30 à 17h00		10 rue de Talleyrand Valençay
	Infirmière P.M.I. Enfants 0 à 6 ans Mme Constance Bouret 02.54.00.18.99	Le 2 ^{ème} lundi de chaque mois		10 rue Talleyrand Valençay
	MSA (Mutualité Sociale Agricole) 7 Rue des Templiers - Valençay Tél. : 02.54.29.46.90 Fax : 02.54.00.13.08	Du lundi au Jeudi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h00	Vendredi 8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	7 Rue des Templiers Valençay
	ALLOCATIONS FAMILIALES 193 avenue de La Châtre - Châteauroux Tél. : 02.54.53.29.00 ou 0820.253.610 Fax : 02.54.53.29.99	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi de chaque mois 14h00 à 16h00		10 rue de Talleyrand Valençay
 ADIL 36 Association Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Indre	A.D.I.L 1 place Eugène Rolland - Châteauroux Tél. : 02.54.27.37.37 Fax : 02.54.08.64.71	2 ^{ème} vendredi de chaque mois 9h30 à 12h00		Mairie Valençay 1er Etage
	M. FOURMEAU Conciliateur de justice 23 avenue Charles de Gaulle 36000 CHATEAUROUX	Environ une fois par mois (Parution dans la presse ou renseignements Mairie Valençay)		Mairie de Valençay 1 ^{er} étage
	M. MANDARD Médiateur de la République Tél. : 02.54.29.50.69 ou 02.54.29.50.69	Le mardi et le jeudi 14h30 à 16h30		Préfecture de l'Indre Place Victoire et des Alliés Châteauroux
	Mlle DEVILLIERE Conseil Départemental d'Accès au Droit Tél. : 02.54.60.35.35	3 ^{ème} mardi de chaque mois 9h00 à 12h00 13h30 à 17h00		Mairie Valençay 1er Etage Sans Rendez-vous

INFIRMIERS à DOMICILE

BIENVENU Anne 02.54.40.18.65
 MEZIER Christine 02.54.00.02.45

AMBULANCES

METIVIER 02.54.00.00.31
 COURTINE 02.54.40.02.27
 DOUELLE-MARTEAU 02.54.97.42.86

SECTEUR VALENCAY**MEDECINS**

Dr CHOQUART	7 Rue de l'Auditoire VALENCAY	tel : 02.54.00.21.23
Dr CRETON	7 Rue de l'Auditoire VALENCAY	tel : 02.54.00.14.64
Dr DESDOUITS	13 Rue de la République VALENCAY	tel : 02.54.00.10.24
Dr LE LIBOUX	13 Rue de la République VALENCAY	tel : 02.54.00.10.24
Dr GHIBAUT	Rue de la Garenne POULAINES	tel : 02.54.40.91.09
Dr GUILLET	27 Rue de la Croix Rouge VICQ sur NAHON	tel : 02.54.40.32.93
Dr SAUGET	2 Avenue Vernat VILLENTOIS	tel : 02.54.41.05.31
Dr SAVOYEN	2 Rue de la République LUCAY le MALE	tel : 02.54.40.48.97
Dr VERIN	39 Rue Principale LYE	tel : 02.54.41.03.27

SECTEUR SELLES-SUR-CHER**MEDECINS**

Dr AIRVAULT	18 Place de la Paix SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.95.30.33
Dr BRAULT	18 Place de la Paix SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.95.30.31
Dr CHICK-PINON	36 Rue Porte Grosset SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.75.75
Dr CRUNELLE	5 Rue de la Pêcherie SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.88.21.21
Dr KARKOUB	1 Rue A. Romestand CHATILLON S/CHER	tel : 02.54.71.40.52
Dr MORCELET	5 Rue de la Pêcherie SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.75.56
Dr PAYAN	75 Route de Romorantin SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.47.11
Dr PINON	36 Rue Porte Grosset SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.75.75
Dr SINZELLE	Place Marguerite Jourdain MEUSNES	tel : 02.54.71.01.31

Pour connaître le médecin de garde sur les secteurs de VALENCAY et SELLES-SUR-CHER
téléphoner au 15

PHARMACIENS

BOURNAZEL	VALENCAY	tel : 02.54.00.14.42
HUBERT MOMIRON	VALENCAY	tel : 02.54.00.00.15
DE GILA	GIEVRES	tel : 02.54.98.62.21
LEOMENT	CHABRIS	tel : 02.54.40.01.13
DAVID RENONCE	POULAINES	tel : 02.54.40.91.66
BOCHET	VICQ s/NAHON	tel : 02.54.40.33.32
PIGEROULET S&F	LUCAY LE MALE	tel : 02.54.40.41.19
THOMAS -JEANNEY	ECUEILLE	tel : 02.54.40.23.34
AIRVAULT-DOUCET	SELLES SUR CHER	tel : 02.54.97.40.40
PHARMACIE KEROB	SELLES SUR CHER	tel : 02.54.97.58.20
CORBANESE	SELLES SUR CHER	tel : 02.54.97.59.92

Numéros d'Urgences

POLICE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
Centre ANTI-POISONS	02.41.48.21.21

Ouverture d'un Cours de Sophrologie / Relaxation Dynamique à Fontguenand

Un cours de Sophrologie / Relaxation Dynamique s'est ouvert à Fontguenand en novembre 2011.

Qu'est-ce que la Sophrologie ?

La Sophrologie (dont la Relaxation dynamique fait partie) est une méthode créée en 1960 par un Médecin (le Pr Caycedo) pour **mieux se connaître soi-même et aller vers une vie plus sereine et plus épanouie.**

Grâce aux techniques que vous apprenez et pratiquez, vous pourrez en autres choses :

- > Dénouez les tensions musculaires de votre corps et **apprécier ainsi de vivre plus relaxé**
- > **Libérer votre esprit de ses pensées négatives** et vivre plus positivement
- > **Évacuer votre stress** et vous débarrasser de ses effets négatifs
- > Vivre plus d'Harmonie et de Sérénité au quotidien (travail, couple, enfants...)

Les exercices proposés sont des exercices :

- de relaxation,
- d'écoute corporelle,
- de respiration,
- de mouvements doux et anatomiques,
- de pensée positive
- de visualisation mentale
- de méditation...

C'est Stéphane Talbot, habitant de notre commune et **Sophrologue / Relaxologue depuis 1999** qui a ouvert ce cours.

Il y a actuellement 7 personnes qui sont inscrites pour une possibilité d'accueil d'une dizaine de personnes (il reste donc encore quelques places).

Le cours est proposé tous les lundis de 18h à 19h (à raison de 10 par trimestre).

Coût : 89€ par trimestre (ajustable si vous vous inscrivez en cours de trimestre).

Lieu : Salle derrière la mairie.

Possibilité de faire une **séance d'essai sans engagement** (séance faisant partie de l'abonnement si vous décidez de vous inscrire ensuite au cours).



Pour tous renseignements, **téléphonez à Stéphane TALBOT au 06.60.26.07.84**

La Vie de nos Associations



Amicale des Donneurs de Sang

♥ Le dimanche 4 septembre 2011, une randonnée pédestre a eu lieu, cinquante trois marcheurs sur la commune de Fontguenand pour deux parcours allant de 11 km à 18 km.

♥ La soirée dansante du 1^{er} octobre 2011 a été reprise par les donneurs de sang suite au décès de la présidente des amis de Launay, Madame Ginette Mouroux.
Repas avec soirée dansante animée par « Cyril Music ».

♥ Le 12 Novembre 2011, 44 personnes ont participé à la journée détente à Paris. Après une visite en car des grands lieux parisiens, chacun a pu apprécier la promenade en bateau mouche, sous un soleil radieux, avant d'aller déguster un bon repas servi dans une taverne. Après le dessert ce fut encore la cerise sur le gâteau avec le nouveau spectacle des Bodin's « Retour au Pays » qui a enjoué toute la salle pendant 2 heures de franche rigolade.

♥ L'Amicale vous invite à retenir la date du **24 Mars 2012** pour un dîner dansant à la Maison des Associations de La Vernelle, puis le **7 septembre 2012** pour sa **randonnée pédestre** dont le départ sera donné à La Vernelle.

♥ Un voyage est également en prévision pour 2012.

Téléthon 2011

- ✿ Une grande mobilisation pour ce Téléthon 2011, où notre petite commune offrira cette année une somme de **1 033 €** à l'AFM.
- ✿ Le 25 novembre, nous avons accueilli les sapeurs pompiers du département qui passaient sur notre commune en course relais. Un chèque des Donneurs de Sang a été remis au président de l'Union Départementale.
- ✿ Aurélie et Jean François toujours impliqués dans la réussite de ce téléthon, ont vendu des porte-clés et des peluches.
- ✿ Le délicieux coq au vin cuisiné par Ghislaine a été dégusté par 64 personnes, dont 6 personnes à mobilité réduite de l'IERM de Valençay, et 41 parts à emporter ont également été vendues. La soirée se termina par des jeux de sociétés, belotes etc ...
- ✿ Nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont investies et ont permis la réussite de cette journée tant par leur présence que par leurs dons : nos viticulteurs : Marylène et Serge LECLAIR, Richard et Roger DUPONT, les vignerons réunis, le Restaurant LES PLATANES, le gaeц GROUSSIN pour leurs fromages de chèvres, les Donneurs de Sang et les jeunes qui ont fait le service. Nous tenons aussi à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la confection du repas puis à la vaisselle.
- ✿ D'ores et déjà nous vous donnons rendez-vous pour le **26^{ème} Téléthon**, les **8 et 9 décembre 2012**.

A tous un énorme Merci !



Sainte Barbe des Anciens Sapeurs Pompiers

L'amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Fontguenand a fêté Sainte Barbe le samedi 10 décembre en débutant la cérémonie par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts avant de se rendre au Restaurant « Les Platanes » pour le traditionnel banquet. Vingt cinq convives les ont accompagnés et tous ont passé une agréable journée.

Fête de la Saint Vincent

Les Vignerons vous donnent rendez vous pour fêter Saint Vincent le 28 janvier 2012 en débutant la matinée par la messe à 10 h 30 dans notre jolie petite église et en vous conviant ensuite à la salle des fêtes pour y déguster la traditionnelle galette arrosée de la production locale.



fontguenand NR 2 Août 2011

Affluence à la troisième brocante



Promenades à dos de poney pour les enfants.

Pour la troisième édition de sa journée brocante, le jeune comité des fêtes peut se réjouir, une foule record de visiteurs a envahi les étals des quelque soixante à soixante-dix exposants.

Les Produits du terroir marché fermier proposaient les vins du vignoble AOC Valençay de la cave Les Vignerons réunis, les fromages AOC Valençay ou Selles de la ferme Groussin, du miel, confitures et autres douceurs et gâteries berrichonnes. Dans une allée proche, des œuvres de peintres locaux, et au stand Au petit savon, Sandra Tartarin, venue de Saint-

Romain-sur-Cher, proposait ses savons et autres produits, colorés et délicatement parfumés.

Les enfants, juchés sur les poneys des écuries Souverain, de Faverolles, se délectaient de promenades tandis que les parents se lançaient dans la recherche d'objets utiles ou décoratifs qu'ils pouvaient dénicher dans cette immense brocante.

La démonstration des chiens de traîneau et le spectacle de Couée de la Chateauxvieux firent patienter les dîneurs attirés par une excellente paella.

fontguenand

NR 12 septembre 2011

RuraRoots confirme son succès



Danseurs et musiciens s'en sont donné à cœur joie.

Samedi soir, pour sa deuxième édition, la soirée RuraRoots, organisée par Campagn'Arts, a attiré un flot fluide, mais constant, de spectateurs. Un public qui a visiblement - et bruyamment - apprécié les quatre groupes invités. Tous, avec des musiques variées, ont su séduire les auditeurs de tous âges.

Les trois musiciens d'Atypique Origine, venus de Noyers-sur-Cher, avait la difficile tâche d'ouvrir la soirée avec un répertoire hispano et jazz-rock. Suivait Kiss on a frog, groupe de Lye, créé en avril 2010, a l'instigation de Jessica, jeune flûtiste britannique. « Nous

réalisons le mariage des musiques et des instruments, explique David, un des musiciens. Notre répertoire est composé de chansons françaises et de musiques traditionnelles. Notre plus grand plaisir est de voir les danseurs à envahir la piste de danse. »

Leur succédait sur scène Singulier Zikos Band, groupe de quatre musiciens venu de Graçay, qui existe depuis 2008. Enfin, pour clôturer cette magnifique soirée, Max Livio, groupe d'Orléans, plus expérimenté et expert du reggae, a su charmer jusque tard dans la nuit le public.

Passage course cycliste « Jérôme LARDUINAT » 14 juillet

En tout début d'après-midi le bourg s'anime, les signaleurs se mettent en place, quelques voitures d'accompagnants arrivent et les habitants sortent pour encourager les coureurs.

Une fois encore les organisateurs nous font le plaisir de passer chez nous, partis de SELLES/CHER pour une arrivée à VALENCAY.

Arrivant du village de CHAMBERLIN, le fameux virage de la route de LUCIOUX ne pose aucun problème aux participants. C'est groupé que le peloton traverse LUCIOUX où tout se passe également très bien. La prochaine commune traversée sera LYE.

Temps beaucoup trop court pour apprécier cette belle prestation animée et très colorée.

Après un long périple, par LYE, FAVEROLLES, LUCAY LE MÂLE, LANGE, VICQ/NAHON, VEUIL, VALENCAY est en vue et c'est là que la boucle comprenant cinq ascensions de la côte du TERTRE sélectionne sévèrement les coureurs.

Au final Yannick LINCOLN est en tête, suivi de Kévin PETIOT à 26 secondes, le troisième est Simon BARBIER.

A noter la participation, pour la première fois, d'une équipe « sélection MAURICIENNE » qui place deux de ses coureurs dans les dix premiers dont le vainqueur.



LUCIOUX : les coureurs se dirigent vers LYE

FONTGUENAND

67^e commémoration de la mort de Jean Plat

«Jean Plat est tué». Tel est le cri poussé, ce 29 juillet 1944, par les témoins du drame qui vient de se jouer.

Ce jour là trois soldats allemands, qui faisaient faire le ravitaillement en vins à un Français - il y en avait - déjeunèrent au café Louet à Fontguenand. De cette guerre menée par la Résistance française contre l'occupant nazi, l'objectif était qu'aucun soldat allemand ne se sente en sécurité sur le sol français. Le maquis informé de cette présence décide donc d'intervenir. Trois maquisards se portent volontaires : Jean Plat, Maurice Chicard et Raymond Reuillon. Dans le café, ils ne peuvent entrer dans la salle que par un couloir qui les oblige à ne pénétrer qu'un par un. Jean entre le premier. Il tire deux fois et tue un allemand, dont un officier. Mais le troisième riposte alors que la mitrailleuse du maquisard s'enraye et il est mortellement blessé. Dans la fusillade qui s'ensuit le troisième allemand est grièvement blessé et décèdera quelques temps après. Cet épisode donne lieu au-

nuellement à la commémoration de cet acte mortel de résistance armée. Mais qui était donc Jean Plat ?

Jean a 19 ans lorsque la guerre éclate et il doit partir pour accomplir son service militaire. En mai 40 c'est la débâcle. Après quelques mois passés aux chantiers de la jeunesse il reprend son travail d'électricien. En 1943 il refuse de partir pour le STO (Service du Travail Obligatoire) en Allemagne et entre dans la clandestinité sous le nom de Jean Perron. Il rejoint le maquis. Le 2 janvier 1944, sur dénonciation, il est arrêté à Chabris par la gestapo, et enfermé à Blois pour être déporté en Allemagne. Le 15 février, juste avant Metz, il réussit à sauter du train et rejoint le maquis. Le 29 juillet 1944 c'est la journée tragique. Il est mortellement blessé par un des trois allemands du café Louet. Jean était accompagné de trois autres maquisards : Maurice Chicard, René Gautier qui sera blessé grièvement entre Valençay et Villeton, et Raymond Reuillon qui sera tué le 29 - ou le 30 - août dans la cour

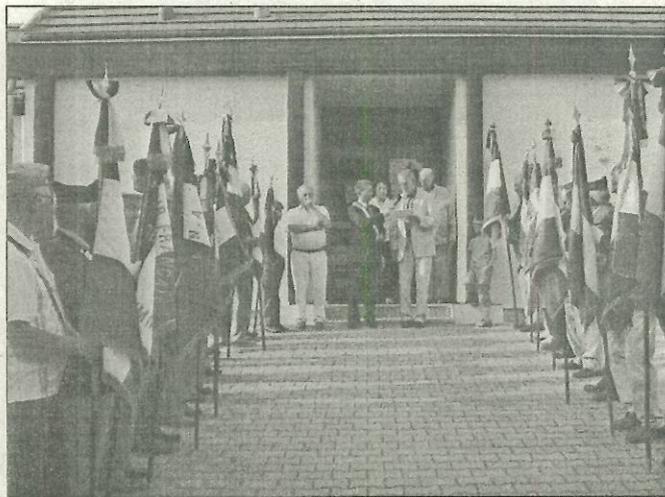
de la ferme de Tente, près de la route de Valençay à Lucay. Pour commémorer cet anniversaire douloureux et héroïque Gilles Groussin, Président des amis de l'ANACR du comité Valençay - Chabris en fait le récit. C'est en présence d'une vingtaine de porte-drapeaux, les maires de Faverolles, Fontguenand, La Vernelle et Valençay, du conseiller général, des conseillers municipaux et deux enfants de Fontguenand avec leurs petits drapeaux. Et en présence d'une centaine de personnes. L'orateur excuse Gaby et Bernadette Plat et leurs enfants, neveux et petits-neveux de Jean Plat. Bernard Plat frère de Jean et de ses neveux et petits neveux. Il salue la participation du colonel Jacques Bizeau (Janot pour les résistants), responsable départemental, et plus particulièrement la présence des enfants de Fontguenand. Après avoir salué tous les participants, l'orateur témoigne de leur attachement à cette commémoration.

Il est certes important de commémorer ces actions de bravoure et d'héroïsme, mais il souligne que le devoir de mémoire et d'histoire sont indispensables. Indispensable pour que les anciens résistants et déportés ne tombent pas dans l'oubli. Indispensable pour ceux qui doivent pérenniser l'idéal de la Résistance. Indispensable pour les jeunes pour qu'ils sachent et comprennent l'engagement des combattants de l'ombre. Pour ce faire l'intervenant se réfère à l'ouvrage d'Albertine Plat, sa petite nièce, «Le prix de la liberté».

Pour le devoir d'histoire l'intervenant évoque les épisodes importants de la période 1939-1945 :

- 1er septembre 1939 : l'Allemagne envahit la Pologne, alliée de la France et de l'Angleterre.

- 3 septembre 1939 : ces



deux puissances déclarent la guerre à l'Hitler.

- Le 10 mai ou la débâcle civile et militaire est connu sous le vocable de débâcle jetant sur les routes des millions de français civils et militaires.

- Du 5 au 17 juin, la bataille de France fera plus de 100 000 morts.

- 17 juin : Pétain demande l'armistice qui est signé le 22, ce qui signifie la capitulation de Pétain devant Hitler.

- 18 juin : Un général inconnu, le général De Gaulle, lance de Londres un appel à continuer le combat.

- 10 juillet : Les députés et sénateurs votent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

- 24 octobre : Pétain capitule devant Hitler.

La France fut le seul pays dans l'Europe occupée à pratiquer une politique de collaboration avec l'ennemi. Pendant quatre années les français vont connaître la répression, les restrictions, la peur.

Mais dès 1941, un peu plus tard dans l'Indre, les français vont entrer en Résistance. Des réseaux, des maquis se constituent un peu partout dans le pays. Le 27 mai

1943, Jean Moulin, envoyé du général De Gaulle unifie tous les groupes de Résistance (partis politiques, syndicats) n'ayant pas collaboré avec les nazis. Le conseil National de Résistance, issu de cette unité, élabore un programme en deux parties :

- plan d'action immédiat,

- mesures à appliquer à la Libération, connu sous le vocable de Programme du Conseil National de la Résistance adopté à l'unanimité le 15 mars 1944. Le 6 juin les alliés débarquent en Normandie. En France le peuple grossit les rangs de la Résistance.

Y compris dans l'Indre, notamment le 10 septembre 1944, après la reddition de la colonne Elster ou le mouvement se développe.

L'été 1944 fut meurtrier notamment au mois d'août. Le canton a payé un lourd tribut :

- 22 maquisard tués,

- 24 civils assassinés,

- plus de 500 FFI tués dans l'Indre.

Nous ne devons pas faire tomber dans l'oubli l'héritage des idéaux de la Résistance où l'intérêt général primait

sur l'intérêt particulier.

Gille Groussin souligne que chaque année le nombre de résistants diminue. Il faut prendre le relais pour transmettre la mémoire de ce que fut l'engagement des résistants, cette foule de Jean Plat mais aussi d'anonymes sans lesquels le débarquement aurait été compromis. Prendre le relais également pour s'opposer aux falsifications de l'histoire. C'est pour cette raison que nous devons commémorer le 27 mai comme Journée Nationale de la Résistance, comme celle de la déportation fin avril et l'appel du général De Gaulle le 18 juin.

Vigilants contre les vieux démons comme nous venons de le vivre avec la tuerie en Norvège ces jours-ci. Qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas d'une tragédie dérivée mais de l'appartenance du tueur norvégien à l'extrême droite comme toutes les extrêmes droites se développent sur le terrain fertile de la crise. En Hongrie défilent les uniformes noirs d'un parti qui recueille près de 17%. En Espagne ou existent des tentatives de réhabilitations. En France même avec le FN qui sous un visage plus politiquement correct véhicule sa politique anti-sociale, idéologie reprise au sein même de l'UMP dont l'un de ses ténors Bernard Carayon, député du Tarn, demande que le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) ne soit plus subventionné.

Et l'orateur précise, dans sa conclusion que, selon Berthold Brecht, «il est encore fécond le ventre d'où a surgi la bête immonde».

DANIEL PARISOT



LA NOUVELLE REPUBLIQUE

104 AOÛT 2011

fontguenand

Commémoration émouvante



La cérémonie du 29 juillet en l'honneur du sacrifice de Jean Plat, mort pour la liberté du peuple français, le 29 juillet 1944, génère tous les ans, émotion et gratitude de la population. Dans son court discours, Gil Averous a rappelé l'appel du 18 juin émis par le général de Gaulle.

La cave coopérative change de look !

L'inauguration de l'espace cave a eu lieu vendredi 11 novembre en présence de nombreux élus locaux et départementaux, le préfet étant excusé.

Beaucoup de monde pour inaugurer l'espace cave qui a changé d'aspect, devenant plus accueillant avec sa façade qui rappelle la halle de Valençay et certaines portes de granges du pourtour de la cave.

«Ce 11 novembre 2011, est en effet une belle date pour notre cave. Nous sommes réunis ce soir pour l'inauguration de notre nouvel espace de vente. Dans un contexte économique pour le moins difficile et après de longues réflexions nous avons décidé de lancer la construction d'un nouveau caveau. Ce nouvel espace est consacré à la mise en valeur de nos vins» déclarait Sébastien Vaillant, le président de la cave coopérative, après avoir remercié toutes les personnes présentes. Celui-ci précisait «nous souhaitons ainsi par cette réalisation être vus plus largement par un public de passage de plus en plus nombreux et faire partie des acteurs du développement du tourisme local et offrir un lieu de partage, de convivialité et d'échanges sur notre métier de vigneron... cette image est primordiale pour développer des partenariats commerciaux ; notre cave exporte déjà ses vins vers plusieurs pays en Europe en l'occurrence vers le Royaume Uni, l'Irlande, la Suède, l'Allemagne et la Belgique».

La cave est regroupée avec huit autres caves coopératives et le président souhaite associer d'autres producteurs locaux pour compléter l'offre (il y a déjà Manuel Roger avec ses miels, la société Fish Brenne avec ses rillettes de poisson, les lentilles du Berry avec Cibèle). La prochaine étape serait de



La nouvelle façade de la cave coopérative

proposer une offre «cénostouristique» en lien avec l'association de défense des produits de Valençay vin et fromages, du château et des acteurs locaux du tourisme. Pour conclure son intervention, Sébastien Vaillant remerciait tous les artisans qui ont participé à cet ouvrage. Gil Averous, maire de Fontguenand, soulignait «que la cave coopérative est une vitrine exceptionnelle permettant de montrer aux touristes le savoir faire des viticulteurs» puis il retraçait l'historique de l'établissement et son évolution depuis le 12 mars 1964, date de l'arrêté de permis de construire. Il salue les fondateurs de la cave et tous ceux qui l'ont fait vivre: Maniant l'humour, M. Averous se plaît à rappeler que «c'est la cave des vins qui a permis aux habitants de la commune d'avoir l'eau plus rapidement ! » et de mentionner que « le terrain sur lequel est édifié la cave appartenait à Mme Beccavin, que la dénomination de ce terrain est «La Lie» et que la signature de l'acte aurait eu lieu... le 22 janvier, jour de la Saint



L'inauguration a eu lieu en présence de Sébastien Vaillant, Gil Averous, Louis Pinton et Claude Doucet.

Vincent (patron des vigneronns)».

Le maire remerciait les adhérents de la cave «de continuer l'aventure initiée par leurs prédécesseurs». Claude Doucet, conseiller général, félicitait les viticulteurs de la cave coopérative pour les travaux réalisés et pour les projets d'œnotourisme. Pour Louis Pinton, président du conseil général, la cave coopérative «participe au développement culturel et économique de notre département». Quant à Nicolas Forissier, député, il souligne que «les travaux réalisés

sont de bon goût et valorisateurs de vos produits. Vous devez porter l'image du Valençay et les 2 A.O.C. Vous portez l'un des oriflammes de notre département».

Un apéritif copieux aux deux A.O.C. et autres charcuteries était offert à tous les participants. Certains ont terminé la soirée au buffet dans le cadre de la journée «Portes ouvertes». Une restauration était possible également les samedi soir et dimanche midi.

GILLES GROUSSIN

fontguenand NR du 15 Novembre

La Cave de Valençay s'est refait une beauté

En ce vendredi 11 novembre 2011, et souhaitant que cette date porte bonheur, Sébastien Vaillant a inauguré le relooking de la Cave de Valençay dont il est le directeur. Il était accompagné de Gil Averous, maire de Fontguenand ; Louis Pinton, président de conseil général de l'Indre ; de Claude Doucet ; et du député de La Châtre et conseiller d'État, Nicolas Forestier, « Mes collègues vignerons et moi-même avons besoin d'améliorer l'image que nos vins de Valençay portent dans le monde, besoin de faire reconnaître, tant aux touristes de notre région qu'aux acheteurs directs, et même aux amateurs

du monde entier par une vitrine élégante de nos locaux », a d'abord précisé Sébastien Vaillant. « Cet outil nous est indispensable pour nous permettre de recevoir dans de bonnes conditions les acheteurs. Nous n'avions pas de lieu suffisamment accueillant pour mettre en valeur nos produits auprès de ces gros clients, ces acheteurs souhaitent se déplacer pour être au contact direct des producteurs et évaluer leur potentiel de production. »

Nicolas Forestier, charmé par ce lieu, y est allé de son discours : « Les vins français représentent plus de 60 % des 8 milliards d'euros de bénéfice à l'exportation du secteur agroa-

limentaire. Je vous félicite d'inclure en ces superbes locaux la promotion et la vente de l'AOP Valençay fromage et des produits régionaux, comme la lentille verte d'Issoudun et tant d'autres produits de cette région. »

Gil Averous, lui, a retracé l'histoire de ce lieu prédestiné : « Durant le deuxième semestre 1964 a débuté la construction de la Cave viticole, sur ce terrain répertorié au cadastre sous le nom de "La Lie", appartenant à Mme Pinard. Cette entreprise a connu, au fil des années, nombre de dirigeants. Aujourd'hui, Sébastien Vaillant reprend le flambeau de la Cave de Valençay. »



Les explications de Sébastien Vaillant.

Apprendre les gestes qui sauvent



Les formateurs de la Croix-Rouge de Valençay sont venus faire une démonstration de premiers secours, afin d'apprendre les gestes qui sauvent. Au programme : massage cardiaque et usage du défibrillateur, acquis dernièrement par la municipalité et installé à l'extérieur du hall d'entrée de la mairie. Dix-huit candidats participaient, vendredi soir, à cette démonstration. Autant, voire plus, bénéficieront d'une deuxième session, dont la date reste à définir.

Comme prévu, le défibrillateur est installé dans le hall d'entrée de la Mairie.

30 personnes ont été formées au cours des 2 séances du 21 octobre et 18 novembre dernier.

Les personnes qui désirent avoir cette formation, obligatoire pour l'utilisation du défibrillateur, peuvent toujours le faire en contactant les moniteurs de la Croix Rouge de Valençay qui donnent régulièrement des cours dans l'année.

Avec Styl'Hom, Romain est devenu forain

A 23 ans, Romain Ouellette en impose par sa carrure. « J'étais monteur de pneus sur poids lourds mais je voulais créer ma propre société de commerçant non-sédentaire », ex-

plique-t-il. En trois mois, la reconversion de ce jeune homme, originaire de Fontguenant (canton de Valençay) est acquise. « La Mission locale de Châteauroux m'a orienté sur le

Pôle local d'économie solidaire (Ples) qui met à disposition une couveuse d'entreprises pour mon immatriculation et j'ai bénéficié d'un prêt-cagnotte de 2.500 €, à taux zéro. Avec mes économies, cela m'a suffi pour démarrer », raconte le jeune homme.

Devenir commerçant non-sédentaire est un choix presque à contre-courant. Mais Romain Ouellette est fier de sa petite société, Styl'Hom : « Je suis devenu forain. J'ai acheté un camion et j'ai trouvé des fournisseurs sur Internet et bien sûr à Aubervilliers, en Seine-et-Marne. J'ai choisi le créneau du vêtement homme, de XS à 4 XL, des grandes tailles parfois difficiles à trouver, ainsi qu'un peu de bijouterie ».

Durant cette période d'installation, le jeune entrepreneur conserve son statut de demandeur d'emploi. Deux fois par mois, il rencontre l'équipe de

la couveuse du Ples, dirigée par Paola Tisseur : « Nous l'accompagnons pour devenir un chef d'entreprise avec également des formations en comptabilité et gestion ».

Romain Ouellette aime le contact avec la clientèle. Il se souvient de sa première braderie, à Blois : « On se pose plein de questions. L'attente du premier client est une épreuve mais après, c'est bon ». Désormais, ce jeune commerçant écume les marchés (une vingtaine par mois) dont celui de la place Voltaire, à Châteauroux, le samedi matin. Il reconnaît qu'il est parfois difficile de se faire accepter dans ce milieu très fermé « mais, dit-il, je ne suis pas inquiet. Je n'ai pas vraiment de concurrence et j'ai aussi ma boutique sur Facebook ».

J.C.



Romain Ouellette est accompagné au sein de la couveuse du Pôle local d'économie solidaire (Ples) pour monter sa société.

Contact : tél. 06.68.55.57.74.
ouellette.romain@live.fr

JEAN RÊTE ET LA BAMBOUSERAIE DES MARMETTES

Le bambou en Berry, c'est rustique !

L'endroit est ouvert depuis 2003. Peu de gens le savent, mais les bambous libèrent 30 % d'oxygène de plus que les arbres. Il y a donc un petit coin d'air pur en Berry, plus précisément à Fontguenand, au nord de l'Indre, à deux pas de Valençay.

Comment Jean a eu l'idée saugrenue de débiter la culture du bambou en Berry ? « Les aléas de la vie et la perte de mon emploi, débute-t-il. J'avais une passion, que j'ai toujours, le jardinage. Ajoutez un reportage vu à la télévision sur la bamboueraie Prafrance dans le Gard et le lendemain, j'avais acheté un bouquin sur le bambou, cela fut un vrai déclic ».

Nous sommes en 1997. L'histoire des Marmettes commence à s'écrire. Suivent formations et stages. Jean est retourné sur les bancs de l'école, « je me suis inscrit à l'Ismer, l'Institut supérieur de management et d'économie rurale basé dans le Loir-et-Cher. Ensuite, j'ai fait des stages pratiques dont un extrêmement formateur auprès de Michel Bonfils, toujours en activité et tenant une bamboueraie en Dordogne ».



Jean a beau être en stage, la tête dans le guidon, il se met en quête du lieu adéquat pour sa bamboueraie, envoyant des courriers dans les mairies en se limitant à une cinquantaine de kilomètres autour de Blois, son lieu de résidence à l'époque.

« C'était de l'émailing ! Sauf que les lettres sont parties par la Poste », plaisante-t-il.

En 1998, le choix est fait. Jean plantera ses bambous au lieu-dit les Marmettes. Pendant presque 10 ans, les trajets entre Blois et le Berry seront quasi quotidiens. « Nous nous sommes fixés définitivement dans l'Indre, lorsque Françoise a pris sa retraite ». Françoise, c'est son épouse. « Et comme nos copains, elle a mis la main à la pâte, car il a fallu nettoyer et défricher le terrain ». Pendant presque trois ans, Jean a planté à la main ses bambous, « quasiment du pot pot, reprend-t-il. A la fin de l'été et au début de l'automne, car la terre est encore tiède. Dans les premières semaines, le bambou a besoin de beaucoup d'eau, c'est la seule contrainte. Après, vous pouvez le laisser vivre, pensez à lui de temps de temps en lui mettant un peu d'engrais, le bambou en pleine terre supportera mieux la sécheresse qu'un excès d'eau ».

Quant aux choix des variétés présentes aux Marmettes, il ne fut point cornélien. Le bambou en Berry doit être rustique sinon il ne passera pas l'hiver. Il faut donc oublier les variétés tropicales. Les bambous de Jean peuvent supporter des températures allant jusqu'à -28°C.

2 hectares...

C'est la surface de la bamboueraie, en cultures, en haies, en massifs, sans oublier la pépinière et le labyrinthe végétal. « J'ai une quarantaine de variétés rustiques, une goutte d'eau, sachant que sont répertoriées, en comptant les bambous tropicaux, plus de 1500 variétés ». Des petits, des moyens, des grands, il y a un peu de tout aux Marmettes. Au diable les classifications compliquées en grec et



en latin. Pour faire simple, les bambous nains mesurent de 0 à 1,50 m, les petits sont entre 1,50 et 3 m, les moyens entre 3 et 9 m, enfin, les géants culminent à plus de 9 m.

« Au début, je tenais le compte, après j'ai perdu le fil, il faudrait que je reprenne mes carnets », ajoute Jean. Des variétés que le bonhomme affectionne particulièrement ? Même pas ! « Elles ont chacune un truc en plus, en revanche, j'ai été un peu déçu par certaines. Lorsqu'elles arrivaient à maturité, je n'obtenais pas le rendu souhaité, cela arrive lorsque l'on base la plupart de ses choix sur des bouquins ! » Jean et sa femme cherchent aujourd'hui un repreneur. Ils assurent toujours les

visites de la bamboueraie tout en dispensant d'avisés conseils d'entretien. Un dernier pour la route ? « Une plante en pot à soif lorsque les feuilles se roulent sur elles-mêmes, mouillez un peu la terre, faites des compléments en engrais si besoin et une heure

après votre bambou reprend du poil de la bête », glisse-t-il. La conversation s'interrompt, c'est un client demandant des nouvelles de sa commande de plants... A vous de poursuivre le tour du propriétaire.

Sandra Hartmann

S.A.R.L. GAGNERAULT
DRAINAGE
 QUALITÉ - COMPÉTIVITÉ
 DE 1100 € à 1500 € l'HA
 compris : levé topo avec stations
 GARANTIE DÉCENNALE
 ST-DENIS DE JOUHE Tël. 02 54 30 70 74

Adresse : Bamboueraie des Marmettes
 136 600 Fontguenand - http://www.lesbambous.eu

Bambous des Marmettes

Permanence du mai au octobre du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h30

Visite guidée

BAMBOUS À DÉCOUVRIR sur environ 2 hectares (Haies, Massifs, forêt...)

Tel : 02 54 05 12 52 - Mairie de Fontguenand

Les infos en plus

✓ Le bambou est trois fois plus résistant que l'acier, il est constitué de 60 % de silice, ce qui explique sa dureté. « C'est comme le roseau, il va plier mais ne va pas se rompre », précise Jean.

✓ Le bambou ne sert pas uniquement de déjeuner ou de dîner aux pandas : mobiliers, instruments de musique, pâte à papier, alimentation (jeunes pousses)... Quant aux objets plus « originaux » fabriqués en bambou, il paraît qu'il existe même un vélo et un ULM !

DEMOGRAPHIE 2011

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'annoncer nos souhaits de bienvenue à :

Colleen AUBERTIN
John-Mathias TAMISIER
Coline GOMICHO

le 8 mars 2011
le 14 mars 2011
le 20 avril 2011



MARIAGES

Nous adressons nos vives félicitations et vœux de bonheur à

Jean-Charles LEGRAS & Virginie PIRES

Le 23 avril 2011



DECES

Nous exprimons nos sentiments de sympathie et partageons la peine des familles de Mesdames Messieurs

Gina VILLEMONT
Micheline COUTANT
Marie-Louise VAILLANT
Paul VAILLANT

décédée le 22 Mars 2011
inhumée le 22 Mars 2011
inhumée le 29 Aout 2011
inhumé le 8 septembre 2011
dans le cimetière de Fontguenand



FLASH INFOS CONGES

PREFECTURE fermeture exceptionnelle su service des cartes grises le 30 décembre 2011

La préfecture de l'Indre informe les usagers que le service des cartes grises sera exceptionnellement **fermé** au public comme aux professionnels, pour la clôture annuelle des comptes de la régie des recettes, **vendredi 30 décembre 2011 toute la journée.**

Les **dossiers** de demande de certificat d'immatriculation impliquant le paiement d'une taxe régionale sur les immatriculations (véhicules neufs, changement de propriétaire, duplicata, modifications payantes) **qui parviendraient en préfecture** par voie postale ou dépôt manuel au service Dépôt Direct **après le jeudi 29 décembre 2011 à 16 h ne pourront donc pas être instruits avant le 2 janvier 2012.** Ils se verront de ce fait **appliquer le tarif 2012.** Ils devront donc être retournés aux usagers si le règlement joint ne correspond pas à ce nouveau tarif.

Le **tarif 2012** des cartes grises sera **publié** sur le site Internet de la préfecture, www.indre.pref.gouv.fr à la rubrique actualité, à partir du **jeudi 29 décembre 2011.** Il est également disponible à la mairie.



DATES A RETENIR

07 janvier	15 h : Vœux du Maire Remise des récompenses aux participants au concours des maisons fleuries
22 janvier	Galette des Rois organisée par le Comité des Fêtes
28 janvier	10 h 30 Messe et Fête de Saint Vincent
25 février	Pot au feu organisé par le Comité des Fêtes
24 mars	Repas dansant organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang (à La Vernelle)
1er avril	Randonnée pédestre organisée par le Comité des Fêtes
08 mai	Commémoration
14 juillet	Fête Nationale
28 juillet	Fête champêtre organisée par le Comité des Fêtes
29 juillet	Cérémonie Hommage à Jean Plat
02 septembre	Marche Amicale des Donneurs de Sang à La Vernelle
06 octobre	Repas dansant organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang (à La Vernelle)
12 octobre	Soirée spectacle avec Caméléon Production
11 novembre	Commémoration
1er décembre	Ste BARBE
08 décembre	Téléthon

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI	de 9 H 30 à 12 H 30
MARDI	de 13 H à 17 H
JEUDI	de 9 H 30 à 12 H 30
VENDREDI	de 9 H 30 à 12 H 30

(En vous demandant de bien vouloir respecter ces horaires pour le bon fonctionnement du secrétariat. Sauf Urgence)

TEL : 02.54.00.13.88
FAX : 02.54.00.02.19

CONGES DE FIN D'ANNEE

**Le secrétariat sera fermé du 26 décembre au 2 janvier 2012.
Une permanence sera tenue le mardi 27 décembre de 10 h à 12 h et
le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h notamment pour recevoir les dernières
inscriptions sur la liste électorale.**

Réouverture au public le mardi 3 janvier 2012 à 13 h